



Rapport annuel 2024

Table des matières

À propos de l'Agence de mobilité durable de Montréal	3
Notre raison d'être	4
Notre mission	4
Notre vision	5
Nos valeurs	5
Faits saillants	6
Faits saillants financiers	6
Faits saillants opérationnels	7
Message de la présidente du conseil	9
Message du directeur général	11
Comité de direction	14



Réalizations 2024	15
Plan stratégique 2021-2030	16
Chantier n° 1	17
Stimuler et accompagner des projets de mobilité durable	
Chantier n° 2	20
Devenir les gestionnaires de la bordure et du stationnement hors rue	
Chantier n° 3	24
Améliorer l'information et le paiement du stationnement	
Chantier n° 4	28
Moderniser la stratégie de surveillance	
Chantier n° 5	31
Poursuivre la transformation organisationnelle de l'Agence	
Gouvernance	35
États financiers	42

À propos de l'Agence de mobilité durable de Montréal

Notre raison d'être

L'Agence de mobilité durable de Montréal (« l'Agence ») est un organisme paramunicipal qui a succédé à la Société en commandite Stationnement de Montréal (SCSM). Sa création fait suite à une réflexion inscrite aux plans d'urbanisme et de transport de la Ville de Montréal (« la Ville »), selon laquelle la gestion stratégique du stationnement est un levier d'une mobilité plus durable. Ces plans ont mené à la Politique de stationnement de la Ville, dont une des trois priorités était la création d'un organisme de gestion du stationnement.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2020, l'Agence regroupe l'ensemble des métiers du stationnement, des activités auparavant gérées par la SCSM et la Section de l'application du règlement de stationnement (SARS) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

L'Agence assure la gestion et le développement du stationnement tarifé sur le territoire de la Ville. Elle réalise sa mission et les mandats opérationnels confiés par la Ville dans le respect des orientations municipales en vue de favoriser une mobilité urbaine durable. Par son leadership, elle contribue à diversifier l'offre de stationnement et à améliorer le partage de la rue et l'occupation du domaine public. Dans ce cadre, elle propose des recommandations dans l'opérationnalisation de ses mandats, procède à leur mise en œuvre, intègre à ses opérations régulières toute nouvelle activité de gestion du stationnement et de la mobilité durable et évalue la performance des mesures mises en place.

L'Agence est une personne morale constituée par lettres patentes en vertu de l'article 220.1 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4).

Notre mission

Afin d'améliorer la qualité de vie et d'appuyer la vitalité économique, l'Agence met son expertise en mobilité durable au service de la Ville afin de faciliter le partage équitable de l'espace et l'accessibilité de la Ville pour tous et toutes.

L'Agence innove pour une mobilité plus durable en gérant les espaces qui lui sont confiés dans la bordure et dans les stationnements hors rue, par ses activités de surveillance de l'espace public sur le territoire montréalais et par une information améliorée à la collectivité.

L'Agence mise sur sa capacité opérationnelle et d'expérimentation pour appuyer la Ville de Montréal et ses partenaires dans l'atteinte de leurs objectifs, tout en fédérant les acteurs de la mobilité.

Notre vision

En 2030, la Ville est accessible à tous et à toutes.

L'Agence est une organisation innovante et crédible auprès de la population, de la communauté d'affaires et de la Ville de Montréal. Elle a intégré les services de mobilité que la Ville lui a confiés et elle accomplit les mandats et les projets qui lui sont attribués en fédérant les acteurs de la mobilité.

L'Agence est reconnue comme le principal gestionnaire du stationnement sur rue et hors rue à Montréal. La connaissance fine des comportements de mobilité permet à l'Agence de recommander à la Ville les meilleures options de partage et de tarification de la rue et de ses abords. La meilleure gestion du stationnement permet une affectation des fonctions de la rue entre mobilité, activités et aménagement, en adéquation avec les milieux de vie.

Une meilleure gestion de l'espace permet le développement des modes partagés et alternatifs à l'auto-solo, influant directement sur les comportements de mobilité à Montréal et rendant les déplacements actifs plus sécuritaires et confortables pour tous. La mobilité est facilitée par le respect des espaces dédiés, tels que les pistes cyclables, voies réservées, stationnements pour personnes à mobilité réduite et débarcadères, en raison de la présence des équipes de l'Agence. Les déplacements sont simplifiés grâce à un paiement plus facile et à une information multimodale en temps réel, fiable et accessible permettant de choisir le meilleur mode à emprunter selon les circonstances.

L'Agence soutient la vitalité économique en facilitant l'accès aux emplois, commerces et activités que la Ville offre et permet de diminuer la possession automobile et les dépenses en transports des ménages, et d'améliorer leur qualité de vie.

Nos valeurs

Innovation

L'Agence encourage la créativité en favorisant et en implantant des idées novatrices.

Agilité

L'Agence se démarque par sa capacité à s'adapter efficacement à son environnement en constante évolution.

Responsabilité sociale

L'Agence s'engage à tenir compte des impacts sociaux, environnementaux et économiques de ses activités pour soutenir le développement durable.

Orientation client

L'Agence met les besoins et attentes de ses clientèles au centre de ses préoccupations afin de mettre en œuvre les meilleures solutions possibles.

Collaboration

L'Agence favorise la mise en commun des forces et des expertises dans un environnement favorable aux échanges harmonieux et respectueux.

Passion et plaisir

L'Agence offre un environnement de travail stimulant et propice à l'épanouissement.

Faits saillants financiers

(En milliers de dollars - Pour la période se terminant le 31 décembre 2024)

Revenus totaux

67 371 \$

61 860 \$

Revenus de gestion
provenant de la
Ville de Montréal

2 838 \$

Revenus générés
de façon autonome

2 673 \$

Autres contributions
financières

Revenus de stationnement tarifé de la Ville de Montréal gérés par l'Agence

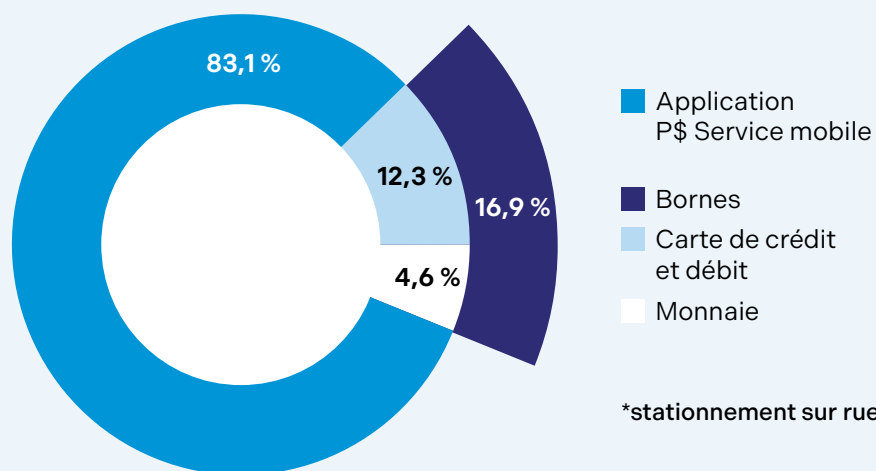
Répartition des revenus selon le mode de paiement utilisé*

73 004 \$

Revenus du
stationnement sur rue

10 481 \$

Revenus du
stationnement hors rue



Nombre de transactions



15,68 M

Application
mobile



4,6 M

Bornes
de paiement

Faits saillants opérationnels

(Pour la période se terminant le 31 décembre 2024)

Mobilier urbain



1 339

Bornes de stationnement

18 499

Places sur rue

100

Bases de bornes restaurées



209

Parcoverts



5 688

Anneaux pour vélos

238

Places sur rue réservées aux personnes à mobilité réduite



54

Parcomètres

184

Panonceaux adaptés

Opérations



53 190

Interventions pour des permis d'occupation du domaine public

18 882

Requêtes d'intervention sur rue liées au mobilier urbain

6 173

Voûtes ramassées et traitées

Surveillance

Réglementation



1 160 000

Constats d'infraction

32 966

Remorquages

Employé-e-s

542

Années-personnes*

* Cette donnée représente 478 personnes gérées par l'Agence en plus des 802 préposé-e-s au remorquage saisonnier.

Faits saillants opérationnels (suite)

(Pour la période se terminant le 31 décembre 2024)

Terrains



72

Terrains de stationnement

45

Gestion entièrement par l'Agence

27

Gestion de la perception et/ou des permis

6 455

Places en terrain de stationnement

24 009

Permis de stationnement hors rue émis



1 790

Détenteurs et détentrices de permis actifs

Service à la clientèle



173 127

Appels reçus

134 428

Demandes d'intervention

2 min 06 sec

Délai moyen d'attente au téléphone

115 160

Au téléphone

19 268

Via le formulaire en ligne

Application mobile



807 740

Utilisateurs de P\$ Service mobile

78 248

Autres types de demandes

57 967

Au téléphone

20 281

Par courriel

Message de la présidente du conseil



C'est encore avec un grand enthousiasme que le conseil d'administration de l'Agence de mobilité durable de Montréal a soutenu les activités d'une équipe dynamique qui carbure aux défis et à l'innovation. Chaque année, et particulièrement en 2024, l'Agence repousse ses limites et élargit ses horizons tout en livrant des éléments phares de sa planification stratégique.

En seulement cinq ans, le personnel de l'Agence a fait ses preuves et a reçu, en 2024, une marque de confiance quant à son expertise et sa capacité à gérer une forte croissance. En effet, le conseil d'administration a eu l'occasion de revoir les modalités de l'entente-cadre entre l'agglomération de Montréal et l'Agence relativement à l'ajout de compétences et de responsabilités en matière de mobilité à la demande, notamment le transport rémunéré de personnes par automobile.

Cette croissance du nombre de projets nécessite une grande rigueur. À la demande du conseil d'administration, l'Agence a développé en 2023 un tableau de bord comprenant des indicateurs de performance des initiatives prévues dans son plan stratégique. L'intégration de la gestion des risques au tableau de bord en 2024 permet désormais d'assurer un suivi plus complet de l'ensemble des activités. De plus, la surveillance trimestrielle des risques prioritaires a été confiée aux différents comités du conseil d'administration.

Sur le plan des ressources humaines, le conseil d'administration et la direction de l'Agence reconnaissent l'importance du travail des agent-e-s de stationnement pour la sécurité de la population, tant au quotidien que lors de situations d'urgence. En effet, les interventions sur le terrain peuvent présenter des défis et même mener à des actes de bravoure. C'est pourquoi le conseil a reconnu, lors d'une cérémonie, trois agent-e-s qui se sont illustré-e-s en situation d'urgence.

Ce souci de la reconnaissance et du bien-être est au cœur des initiatives destinées au personnel. Cet engagement est d'autant plus soutenu que depuis le 1^{er} janvier 2025, le conseil compte sur les compétences en ressources humaines de Louis Baron, Ph.D. CRHA. L'Agence se démarque des autres organisations sur ce plan car selon une étude menée par l'Institut des administrateurs de sociétés, moins d'un administrateur-trice sur cinq possédait, au Canada, une expertise spécifique en ressources humaines.

Le conseil accueille également Me Olivier Girardeau, qui est notamment expert des pratiques relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans son rôle de directeur à l'Autorité des marchés financiers.

Ces deux nominations font suite au départ d'André Goyer, que nous remercions pour sa contribution de 14 ans aux conseils de Stationnement Montréal et de l'Agence, ainsi qu'à la fin du mandat de Benoît Bessette au 31 décembre 2025.

Le conseil a tenu 11 réunions en 2024 et les comités ont tenu un total de 21 réunions. Leurs mandats et leur composition ont été revus et des changements sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Cette redistribution de certaines responsabilités vise à équilibrer les mandats des différents comités et la charge de travail de leurs membres.

Le comité Innovations, stratégies et développement durable est désormais le comité Innovations et technologies, reflétant ainsi l'importance de la réflexion et d'un examen des tendances dans ce domaine, ainsi que leur impact sur les projets technologiques de l'Agence. Le développement durable a quant à lui été pris en charge par le comité Gouvernance, éthique et développement durable.

De plus, le comité Audit, finances et gestion des risques surveillera les meilleures pratiques liées aux facteurs ESG ainsi que les exigences et normes émergentes en matière d'intégrité, de fiabilité et de divulgation de l'information.

Ces changements ont été accompagnés d'une révision de l'ensemble des politiques de gouvernance de l'Agence. Le conseil a également assuré le suivi du programme annuel de formation, dont une session destinée au conseil et au comité de direction élargi par le Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal relativement à l'intégrité et à la gestion contractuelle.

Je remercie l'ensemble du conseil et la direction de l'Agence pour leur engagement envers notre mission commune. Au fil des ans, nous avons développé une relation fondée sur la transparence, la collaboration et la collégialité, et dans laquelle chacun-e respecte ses champs de responsabilités.

Je salue également les efforts de l'Agence auprès de la population et ses autres parties prenantes pour expliquer son rôle et clarifier comment ses initiatives innovantes bénéficient à la collectivité.

En dernier lieu, je profite de l'occasion pour remercier toutes les instances de la Ville, des arrondissements et de l'agglomération pour leur collaboration et leur confiance envers notre jeune organisation qui planifie un avenir mobile, durable et sécuritaire pour les citoyen-ne-s, et contribue au dynamisme de Montréal.



Isabelle Cadrin

Présidente du conseil d'administration

Message du directeur général



Au cours des cinq années d'existence de l'Agence, nos équipes n'ont cessé d'innover et de mettre sur pied des initiatives qui contribuent à la fluidité et à la sécurité des déplacements sur le territoire de la Ville.

Notre expertise et notre capacité à mener à bien des projets clés depuis cinq ans sont certainement à l'origine des nouvelles responsabilités que la Ville nous a déléguées en 2024.

Le mandat de l'Agence est de plus en plus axé sur la mobilité durable, un concept qui va bien au-delà de la gestion du stationnement. De simple exploitant, l'Agence s'investit désormais dans l'avenir de la mobilité.

Repousser nos limites pour un meilleur partage des rues de Montréal

Cette nouvelle réalité s'est à nouveau concrétisée, en 2024, lorsque la Ville a confié à l'Agence l'intégration de certaines activités liées au transport rémunéré de personnes par automobile. En effet, l'industrie du taxi joue un rôle clé dans la cohérence des solutions de mobilité alternatives à l'auto solo. L'Agence a l'intention de capitaliser sur les ressources expertes issues du Bureau de taxi de Montréal et de préserver les projets de modernisation structurants pilotés au cours des dernières décennies par cet organisme, tels que la gestion de la marque distinctive Bonjour ainsi que le Registre des taxis.

Un autre jalon important de la mobilité durable a été franchi lors de l'inauguration officielle, en septembre 2024, de notre [premier pôle](#) de mobilité situé sur la rue Masson, dans l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie. Ce premier pôle a été bien accueilli par les résident-e-s, qui apprécient l'accès à une plus grande diversité de services de mobilité, offerts dans un espace plus vert et écoresponsable. L'aménagement d'un [second pôle](#), situé sur la rue Boyer dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie, a débuté en septembre 2024 et sera complété en 2025.

Notre vision propulsée par la technologie

Plus que jamais, les technologies et les données ont été mises à profit cette année pour accélérer la transition vers une mobilité plus durable et améliorer l'expérience client. En 2024, plusieurs initiatives technologiques ont progressé ou ont vu le jour afin de moderniser les systèmes dont l'Agence a hérité. Dans chaque cas, les équipes ont veillé à y injecter l'agilité nécessaire pour que les solutions évoluent avec les besoins et les attentes de nos parties prenantes.

De plus, l'Agence a franchi cette année des étapes clés importantes dans la modernisation de sa stratégie de surveillance grâce au déploiement progressif de la technologie LAPI (lecture automatisée des plaques d'immatriculation). Un essai concluant a en effet été réalisé à la fin de l'année 2024, dans les arrondissements d'Outremont et l'ouest du Plateau-Mont-Royal.

Sur le plan de la mobilité, la tarification modulaire figure parmi les initiatives structurantes de notre plan stratégique. Le développement du système permettant de moduler les tarifs, qui tient compte de la demande pour le stationnement à divers moments de la journée, a été achevé en 2024 et la solution sera arrimée aux systèmes des bornes et de l'application mobile en 2025. Une fois cette étape franchie, la tarification modulaire pourra être mise en place à la demande de la Ville.

Faciliter l'expérience de la clientèle

En 2024, l'Agence a également réalisé plusieurs avancées dans la gestion de l'expérience client, notamment avec le choix d'un fournisseur pour la refonte de l'application mobile, qui compte près de 810 000 utilisatrices et utilisateurs. Ces chiffres attestent de la popularité du paiement via une application et illustrent l'intérêt d'en devenir propriétaire, l'Agence se dotant ainsi d'un véritable actif technologique au service de sa mission. Développée sur mesure, la nouvelle application est nécessaire pour permettre l'ajout de fonctionnalités au fur et à mesure de l'évolution des projets.

L'Agence a également préparé le terrain pour lancer un portail de vente de permis de stationnement en ligne, dont la première étape est prévue pour 2025 avec la mise en vente de permis pour véhicules en autopartage. Dans quelques années, la clientèle pourra acquérir en ligne tous les permis de stationnement journaliers dont elle a besoin.

Agir avec rigueur en toute chose

Dans un contexte de croissance accélérée, l'Agence adopte une gestion rigoureuse. Le lancement officiel du projet de modernisation des systèmes financiers a eu lieu en 2024. Le renouvellement des processus et l'amélioration des contrôles internes, ainsi que le rapatriement de la gestion des risques dans le tableau de bord d'entreprise, permettront de centraliser la planification et d'assurer un suivi complet de l'ensemble des activités de l'Agence.

En matière de durabilité, l'année 2024 a été marquée par l'élaboration de guides et d'outils pour orienter l'approvisionnement responsable, ainsi que par l'achat de 88 véhicules hybrides et électriques pour les agent-e-s de stationnement.

L'Agence est très fière que son personnel adhère à ce pilier de sa mission qu'est la mobilité durable : par exemple, c'est 90 % des employés du siège social qui se rendent au travail soit à vélo, à pied ou en transport collectif.

L'Agence continuera d'ailleurs à renforcer l'engagement du personnel envers l'ensemble de sa mission, lequel s'est élevé à 77 % dans le sondage de mobilisation de 2024, ce qui place l'organisation parmi les entreprises performantes. En 2024, la santé et sécurité du travail, l'adoption d'horaires flexibles et le développement d'une culture d'apprentissage ont été à l'ordre du jour. En formation, l'Agence a encore innové avec le développement de son programme de formation du leadership, lequel mobilisera une cohorte de gestionnaires de différents niveaux.

Envisager l'avenir avec confiance

En 2024, l'Agence a jeté les bases de plusieurs projets qui se concrétiseront en 2025. Son mandat, orienté sur la mobilité durable, est une source d'initiatives porteuses et structurantes.

Dans toute cette effervescence, l'Agence peut compter sur un conseil d'administration expérimenté. Je remercie sa présidente, Isabelle Cadrin, ainsi que ses collègues, qui nous guident avec justesse et efficacité. Je tiens également à saluer l'ambition de l'équipe de direction, avec qui j'ai le privilège de faire avancer nos nombreux projets au quotidien. Grâce au conseil et à une équipe de direction mobilisée, l'Agence continue de faire des pas de géant.

Je tiens à clore l'année 2024 en remerciant nos équipes pour leur dévouement et leur agilité à définir une vision d'avenir de la mobilité à Montréal, tout en déployant les éléments structurants de notre plan stratégique 2021-2030.



Laurent Chevrot
Directeur général

Comité de direction

(au 31 décembre 2024)



Laurent Chevrot
Directeur général



Charles de la Chevrotière
Directeur principal des stratégies
d'affaires et de la mobilité



Guy Des Roches
Directeur principal de la gestion
du stationnement et des immeubles



Nicolas Filion
Directeur principal de la technologie



Lucie Frenière
Directrice principale des communications,
des affaires publiques et de l'expérience
client



Karl-Éric Lacoste
Directeur principal des finances et
de l'administration par intérim



Dominique Payeur
Directrice principale des ressources
humaines



Me Sophie Préfontaine
Directrice principale des affaires
juridiques et du secrétariat corporatif



Sylvain Sauvageau
Directeur principal de la surveillance,
du contrôle du stationnement et
de la mobilité

Réalisations 2024

Réalisations 2024

Plan stratégique 2021-2030

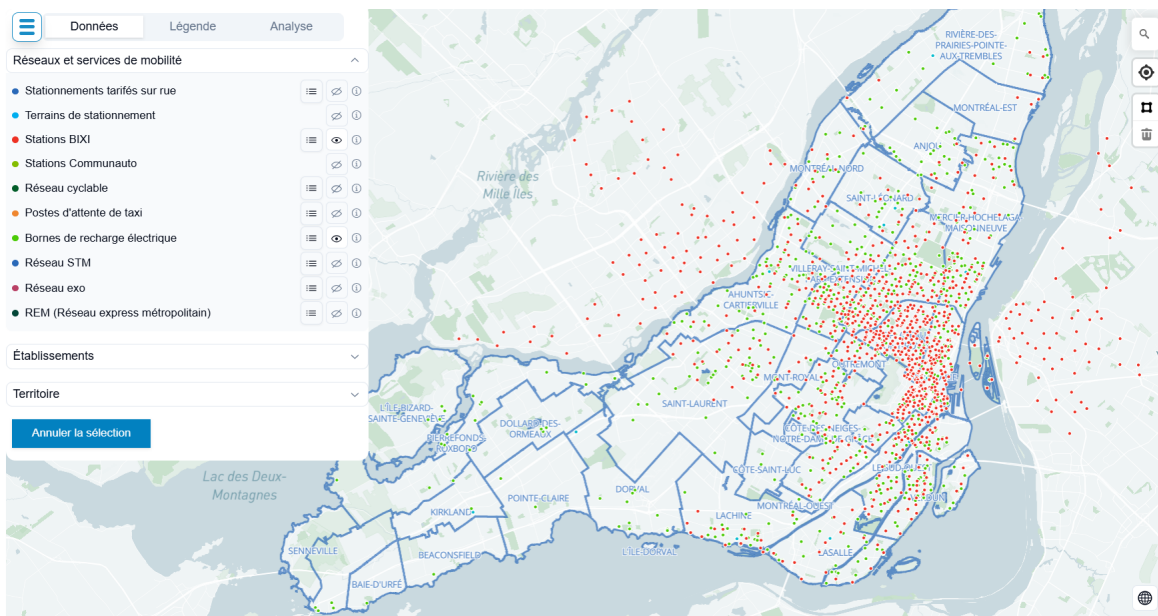
Le présent rapport fait état de l'avancement des chantiers du plan stratégique organisationnel (« PSO ») de l'Agence approuvé par la Ville en 2021. Les actions prévues au cours des trois premières années du plan sont regroupées en cinq chantiers dans le cadre d'un plan d'action triennal 2022-2024.



1. Stimuler et accompagner des projets de mobilité durable
2. Devenir les gestionnaires de la bordure et du stationnement hors rue
3. Améliorer l'information et le paiement du stationnement
4. Moderniser la stratégie de surveillance
5. Poursuivre la transformation organisationnelle de l'Agence

Chantier n° 1

Stimuler et accompagner des projets de mobilité durable



Doter l'Agence d'un portail de données et d'un environnement analytique en mobilité

Le portail de données en mobilité reflète bien le leadership que l'Agence exerce sur le territoire de la Ville de Montréal en matière de mobilité. Celui-ci a été lancé en version test en 2024 auprès d'employé-e-s et de partenaires et sera accessible au public en 2025.

Réalisé dans le cadre de « Montréal en commun », cette première version du portail utilise les données de 15 sources différentes dont celles de l'Agence, de la Société de transport de Montréal et des arrondissements pour générer une carte interactive des options de mobilité à Montréal telles que les stationnements, les stations BIXI, les pistes cyclables et les stations de métro.

En 2025, à la demande de ses partenaires, l'Agence ajoutera des données issues de ses opérations internes ainsi que des données externes telles que des données démographiques et économiques, et verra à intégrer des sources additionnelles au fil des ans, selon les besoins.

Le portail sera également accessible aux personnes ou organismes qui veulent consulter ou utiliser ces données. En rendant disponibles ces données et en facilitant leur analyse croisée, l'Agence ouvre les possibilités de contribution et d'innovation en mobilité à l'ensemble de la communauté.

Inventaire de la bordure

L'Agence prévoit dresser un inventaire de la bordure et de la réglementation qui s'y applique pour l'ensemble du territoire de la Ville. Cet inventaire est un élément fondamental de la planification de l'espace public et de l'application d'une réglementation plus efficace. Les données récoltées permettront notamment de mieux penser les projets d'aménagements tels que les voies réservées, les rues piétonnières et les pistes cyclables, afin d'accroître la fluidité des déplacements et de minimiser les répercussions sur la population.

En 2024, une première phase de collecte avec des véhicules équipés d'un système de LAPI a permis de valider la qualité des données. Les résultats des tests ont permis de parfaire la stratégie de mise en œuvre, laquelle a été déposée en 2024 afin de procéder à l'implantation du projet d'inventaire en 2025.



Qu'est-ce que la bordure ?

La bordure est la zone d'interface essentielle aux déplacements, incluant les portions du trottoir et de la chaussée permettant l'accès aux activités. Elle comprend les espaces et les aménagements tels que le verdissage, le mobilier, le stationnement, les panonceaux et les bornes de paiement, les débarcadères, les zones de livraison et les arrêts d'autobus ou encore les supports à vélos et les bornes d'ancrage. Cet espace public peut être utilisé à des fins commerciales ou de loisirs.

Faire rayonner la mobilité et l'expertise de l'Agence

L'Agence s'inspire des pratiques exemplaires en consultant des experts à l'échelle locale et internationale. Ce réseau constitue une source inestimable de connaissances et, chaque année, l'Agence organise des événements qui rassemblent des expert-e-s pour échanger sur des sujets liés à la mobilité.

Mobilité et économie circulaire : perspectives sur un domaine émergent

L'Agence a organisé en février 2024 un premier panel d'expert-e-s provenant de différents horizons. Les échanges ont permis d'aborder les avantages et les défis de la mise en œuvre de stratégies d'économie circulaire dans le domaine de la mobilité.



Mobilité à la demande

En juin 2024, l'Agence a accueilli les membres du comité dédié à la mobilité à la demande de l'Union internationale des transports publics (UITP), ainsi qu'une importante délégation de cette industrie. Dans le contexte des nouvelles responsabilités de l'Agence à ce chapitre, la collaboration avec cette organisation sera l'occasion d'acquérir des connaissances permettant de proposer des solutions innovantes adaptées à la Ville, en plus de positionner l'Agence au sein de l'écosystème international de la mobilité à la demande.



Les vélos pour une mobilité éco-responsable et solidaire

Dans le cadre des Entretiens Jacques Cartier 2024, l'Agence a participé avec la Ville de Montréal, la Métropole de Lyon et le CEREMA à une journée d'échanges sur le thème « Les services vélos pour une mobilité éco-responsable et solidaire ». Ce partage d'expérience entre milieux municipaux, pratiques et académiques permet d'enrichir les perspectives de chacun-e.

Chantier n° 2

Devenir les gestionnaires de la bordure et du stationnement hors rue

Intégrer la mobilité à la demande

En 2024, la Ville de Montréal a réitéré sa confiance en l'expertise de l'Agence en lui confiant la gestion du Bureau du taxi de Montréal ainsi que de la mobilité à la demande. L'Agence est ainsi devenue une interlocutrice importante de ce secteur et la propriétaire de la marque Bonjour.

Pour s'acquitter de ses nouvelles responsabilités, l'Agence a créé une nouvelle direction, la Direction de la mobilité à la demande. Celle-ci a pour mission d'accompagner, de fédérer et de promouvoir l'industrie du transport rémunéré de personnes par automobile et ses partenaires dans le but de développer une offre de transport efficace, sécuritaire et accessible pour toutes et tous. La nouvelle direction collaborera avec les autres directions pour intégrer la mobilité à la demande dans la gestion de la bordure de rue et des pôles de mobilité.

Convaincue des importantes synergies entre cette industrie et ses activités actuelles, l'Agence compte ainsi capitaliser sur les expertises du Bureau de taxi de Montréal et préserver les projets de modernisation structurants de l'organisme, tels que la gestion de la marque distinctive Bonjour et le Registre des taxis. L'intégration de l'offre du Registre dans le planificateur de trajet multimodal TRANSIT confirme notre détermination à valoriser et faire progresser ces actifs.

En 2024, la nouvelle direction a rapidement consulté les parties prenantes afin d'élaborer un plan d'action traitant des enjeux de satisfaction des client-e-s, de qualité du service et de formation des chauffeur-se-s. Le plan aborde également les relations avec les parties prenantes ainsi que la veille stratégique et technologique des meilleures pratiques. Déjà, la nouvelle Direction de la mobilité à la demande a livré un plan d'action pour renforcer les piliers de l'offre de service que sont les chauffeur-se-s et l'offre technologique.



Qu'est-ce que la mobilité à la demande ?

Un service de mobilité à la demande permet de réserver des moyens de transport offrant des trajets personnalisés répondant aux besoins de la clientèle. On peut citer par exemple les taxis, les véhicules de transport avec chauffeur, le transport adapté, ainsi que les services de covoiturage et de navettes. Ce service vient en complément des réseaux de transport public, lesquels opèrent selon des horaires et des parcours prédéterminés, et permet d'améliorer l'accessibilité des clientèles moins bien desservies ou ayant des besoins particuliers, telles que les personnes à mobilité réduite ou les aîné-e-s.

À propos de la marque Bonjour

À l'instar des taxis jaunes de New York et ceux noirs de Londres, la marque Bonjour a une signature visuelle unique qui inspire confiance et contribue à la visibilité de l'offre de taxi dans la métropole. L'Agence de mobilité durable de Montréal souhaite contribuer activement à renforcer la reconnaissance et la qualité du transport rémunéré de personnes par automobile à Montréal. Lancée à Montréal en 2017, la marque Bonjour a reçu son certificat de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada en 2019. Gérée par le Bureau du taxi de Montréal et apposée sur de nombreux taxis, sa gestion a été transférée à l'Agence à la fermeture de ce dernier.



Élaborer le concept de pôles de mobilité

Situés sur des terrains gérés par l'Agence, les pôles de mobilité permettront de transformer un espace d'entreposage de véhicules individuels pour y regrouper une diversité de services de mobilité. Ainsi, ces pôles de mobilité amélioreront l'accès à des options de mobilité durable en centralisant des modes de transport alternatifs à l'auto solo tels que des bornes de recharge, des espaces dédiés à l'autopartage, aux véhicules taxis et des supports à vélo couverts, en complément de l'offre de stationnement tarifé. Aménagés de façon écoresponsable lorsque cela sera possible, les pôles pourront aussi favoriser les rencontres de la communauté environnante grâce à des placotoirs.

À la suite de l'aménagement d'un premier pôle de mobilité en 2023 sur la rue Masson dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie, l'Agence a approfondi sa démarche, en 2024, en développant un guide de déploiement à l'intention des concepteur-trice-s et d'autres parties prenantes. L'aménagement et l'offre de chaque pôle devront être adaptés en fonction de plusieurs facteurs tels que le terrain, la proximité de lieux de divertissement ou de services essentiels comme les hôpitaux, ou des transports collectifs tels que le métro, les trains et le Réseau express métropolitain (REM).



Qu'est-ce qu'un pôle de mobilité ?

Un pôle de mobilité est un espace qui offre plusieurs services de mobilité en un seul lieu : des stationnements automobiles et vélos, du vélopartage, de l'autopartage et des bornes de recharge électrique, entre autres. Les pôles de mobilité ont pour vocation d'être plus écologiques et conviviaux. Ils contribuent à la vie quotidienne du quartier et de sa population.

En 2024, l'Agence a initié l'aménagement d'un pôle sur la rue Boyer dans l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie, lequel sera accessible en 2025. Au cours des prochaines années, le déploiement graduel de nouveaux pôles ira en s'accroissant, jusqu'à l'objectif de déployer 150 pôles d'ici 2050.



Inauguration du premier pôle de mobilité Masson

En 2024, l'Agence a tenu des portes ouvertes à l'occasion de l'inauguration officielle du pôle de mobilité Masson. Cet événement a permis aux citoyen-ne-s de bénéficier d'une visite commentée des installations et de se familiariser avec la conception des pôles, de même que sur leurs rôles pour une mobilité plus durable dans leur quartier. Des spécialistes de Communauto, de Circuit électrique et du Conseil régional de l'environnement de Montréal étaient sur place pour échanger et répondre aux questions.

Convertir de manière écoresponsable des terrains identifiés par la Ville

Le nouveau [pôle de mobilité Masson a reçu la certification Stationnement écoresponsable](#) décernée par le Conseil régional de l'environnement de Montréal. L'aménagement du pôle de la rue Boyer, initié en 2024 dans l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie, sera également certifié écoresponsable.

Transférer la gestion de stationnements hors rue de la Ville à l'Agence

Le transfert de la gestion des terrains situés hors rue par l'Agence s'est poursuivi avec l'ajout du Complexe sportif Claude-Robillard dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

Planifier la mutualisation des espaces de stationnement

Après quelques projets pilotes menés à petite échelle dans le centre-ville de Montréal au cours des dernières années, l'Agence a franchi une étape supplémentaire, en 2024, pour concrétiser son intention de mutualiser le stationnement.

Qu'est-ce que la mutualisation du stationnement hors rue ?

La mutualisation du stationnement hors rue est la capacité à partager et valoriser des places de stationnement pour en optimiser l'usage et atténuer des problématiques de l'espace public.

L'organisation a d'abord procédé à un balisage international des pratiques en la matière. Après un premier recensement des initiatives dans 13 villes, les responsables de quatre villes ayant adopté cette pratique ont été rencontrés pour approfondir le sujet.

L'Agence a ensuite organisé un atelier auquel ont participé des acteurs clés tels que la Ville, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et la Société du développement commercial du centre-ville. L'objectif était de rallier les acteurs autour de la démarche, d'élaborer une vision commune et de trouver des solutions pour la mise en œuvre du projet de mutualisation.

Les informations recueillies serviront à élaborer une stratégie et un plan de déploiement en 2025.



Chantier n° 3

Améliorer l'information et le paiement du stationnement

Ajout de places tarifées

Des places tarifées ont été ajoutées pour favoriser la rotation dans des secteurs commerciaux, entre autres dans l'arrondissement du Sud-Ouest sur les rues Centre, Charlevoix et près du marché Atwater, et sur la rue Beaubien dans l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie. De plus, des places ont été créées à proximité des parcs La Fontaine (Plateau-Mont-Royal) et Angrignon (Lasalle), afin d'en favoriser l'accès aux citoyen-ne-s.

Le stationnement tarifé instauré en 1935

La rotation des véhicules faisait déjà partie des pratiques de stationnement tarifé il y a 90 ans. En effet, c'est en 1935 que le parcomètre a été mis en place à l'initiative de la Chambre de commerce locale pour les commerçants d'Oklahoma City. Celle-ci souhaitait assurer la rotation des véhicules sur les places de stationnement de son centre-ville afin de permettre à un maximum de client-e-s d'accéder aux commerces. Le succès a été immédiat, tant sur les plans de la mobilité que des revenus générés.

Au Canada, le premier parcomètre a été installé à Sudbury, en Ontario, en 1950.



Relocalisation de places tarifées

L'Agence est convaincue que la priorité pour améliorer l'attractivité et l'accessibilité commerciale en zone dense consiste à favoriser les modes de transport durables permettant à un plus grand nombre de client-e-s d'accéder aux commerces, tels que des rues piétonnes, des transports collectifs ou des infrastructures pour le vélo (pistes cyclables, stationnements sécurisés, stations de vélo en libre-service, etc.).

Ces aménagements occasionnent le retrait de places, et le stationnement tarifé demeure une mesure complémentaire efficace pour optimiser l'usage de l'espace, éviter une pression sur les rues résidentielles adjacentes et assurer une rotation bénéfique pour les commerces. À cet effet, en 2024, des places tarifées ont été relocalisées sur des rues transversales en raison de la transformation d'un tronçon du boulevard Henri-Bourassa en corridor de mobilité, lequel fera une place importante aux transports en commun, aux piétons et aux cyclistes.

Mise en place du centre d'appels : un succès qui ne dérougit pas

Inauguré en 2023, le centre continue de recevoir un nombre d'appels de plus en plus élevé, ce qui confirme que celui-ci répond à un besoin bien réel. Cette année-là, 131 000 appels ont été reçus en huit mois, lesquels ont mené à 95 000 demandes d'intervention des agent-e-s de stationnement. Ce nombre n'a cessé d'augmenter de mois en mois pour atteindre plus de 173 000 appels dont plus de 134 000 demandes d'intervention en 2024, première année d'exploitation complète. Ce succès a occasionné des délais de réponse auxquels le personnel de l'Agence s'est attaqué rapidement. À cet effet, l'équipe a instauré des contrôles et de meilleures pratiques qui porteront leurs fruits avec le temps.

La norme de temps de réponse pour un centre tel que celui de l'Agence est de 100 secondes pour 80 % des appels. L'attente est passée de 217 secondes au premier trimestre à environ 126 secondes au quatrième trimestre de 2024. Cette amélioration significative a été réalisée grâce à l'ajout de ressources durant les plages horaires critiques et à une plus grande aisance des agent-e-s avec le système et les processus, malgré un taux de roulement typique de tout centre d'appels.

De plus, l'Agence a offert en option un formulaire en ligne permettant de signaler une infraction. Plus de 19 268 demandes en ligne ont été soumises par le biais du formulaire, soit environ 14 % du total des demandes d'intervention. Le formulaire a l'avantage d'accélérer le traitement de certains types de demandes car il est envoyé directement aux répartiteur-trice-s des agent-e-s de stationnement sur le terrain.

Grâce à ces initiatives, le temps de réponse dans les 100 secondes est passé de 44 % au premier trimestre à 66 % au quatrième trimestre, se rapprochant ainsi de l'objectif de 80 %.



Quels types d'appels reçoivent nos agent-e-s ?

Les demandes les plus fréquentes concernent les entrées charretières, les véhicules garés illégalement dans les zones de vignette et sur les terrains privés ainsi que les travaux de toutes sortes. Le centre d'appels traite également les demandes de soutien liées à l'application mobile et aux permis de stationnement dans les terrains gérés par l'Agence.

Cultiver une expérience client optimale

En 2024, l'Agence a commencé à jeter les bases de sa vision en matière d'expérience client, positionnant celle-ci comme la pierre angulaire de toutes ses actions. Parmi les activités visant à établir cette vision, on retrouve le développement d'une connaissance fine de l'ensemble des profils des client-e-s de l'Agence.

Ces informations permettront d'optimiser et de simplifier les parcours des client-e-s grâce à la mise en place de processus efficaces dans leurs interactions avec l'Agence. Les profils seront communiqués à l'interne en 2025 pour que tous les services puissent tenir compte du vécu des client-e-s dans la mise en œuvre de leurs projets.

La gestion des plaintes fait déjà partie des processus en cours de révision. En 2024, l'Agence a documenté leur provenance, qui peut être variée : la Ville, le centre d'appels ou même du personnel de l'Agence. En 2025, cette cartographie servira de base à l'élaboration de processus qui seront intégrés au système de gestion des plaintes.



Personnaliser l'expérience

En 2024, l'Agence a entamé le processus d'acquisition d'un système de gestion des relations client-e-s, mieux connu sous le nom de CRM, dont la livraison est prévue pour 2025. Dans ce système, chaque client-e disposera d'un compte unique et le personnel du centre d'appels pourra visualiser les informations pertinentes pour chacun-e afin d'offrir un service efficace et personnalisé.

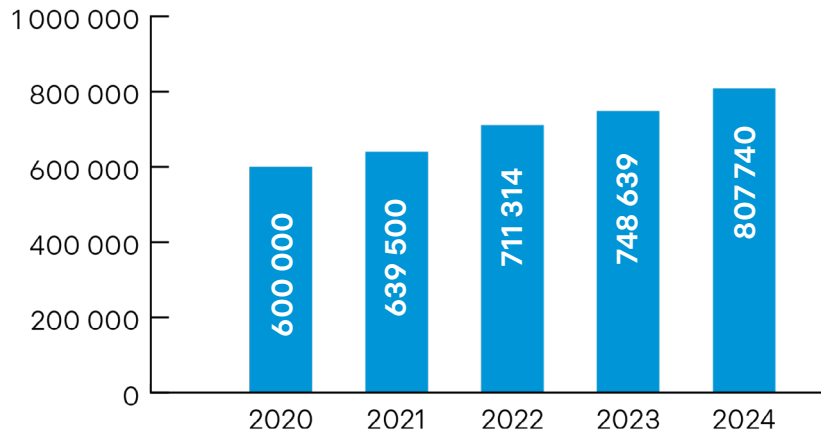
Renouveler l'application mobile

En 2024, l'Agence a initié le développement de la refonte de son application mobile. La nouvelle application, qui sera disponible en 2025, reprendra les fonctionnalités actuelles, lesquelles, essentiellement, permettent de payer une place tarifée. Celle-ci comprendra également une carte permettant de localiser les espaces de stationnement tarifé de la Ville.

L'application mobile actuelle compte maintenant près de 810 000 utilisatrices et utilisateurs alors que ce nombre était de 600 000 en 2020, soit une augmentation de 35 %. Ces chiffres attestent de la popularité du paiement via une application et soulignent l'intérêt pour l'Agence de devenir propriétaire de l'application.

L'Agence se dote ainsi d'un véritable actif technologique au service de sa mission. L'application sera bonifiée en continu pour offrir à la clientèle de nouvelles fonctionnalités permettant de répondre de façon plus agile à leurs besoins et à ceux de ses partenaires.

Nombre d'utilisateurs de l'application mobile



Note : De 2020 à 2024, le nombre d'utilisatrices et utilisateurs est passé de 600 000 à près de 810 000, soit une augmentation de 35 %

Moduler la tarification

L'Agence a complété le développement et le déploiement de sa solution de tarification modulaire en 2024, et prévoit l'arrimer aux systèmes des bornes et de l'application mobile au premier semestre de 2025. Une fois cette étape franchie, l'Agence pourra ajouter cette option à son offre de services lorsque la Ville en fera la demande. Cette tarification tiendra compte de la demande de stationnement à divers moments de la journée afin de modifier les habitudes de déplacement, notamment pour réduire la congestion routière, optimiser l'occupation de l'espace public, et favoriser l'accès aux commerces en améliorant la rotation des véhicules stationnés.

Développer un système de gestion des permis de stationnement sur rue et hors rue

En 2024, l'Agence a cartographié les parcours des demandeurs de permis ainsi que les processus manuels en vigueur en vue de simplifier les démarches des citoyen-ne-s. C'est ainsi qu'en 2025, un nouveau portail de vente de permis en ligne permettra à l'Agence de vendre, dans un premier temps, les permis pour les véhicules en autopartage, puis, en 2026, les permis pour les terrains de stationnement et les permis mensuels sur rue (vignettes). À terme, les client-e-s pourront acquérir en libre-service tous les permis de stationnement dont ils ou elles ont besoin.

Chantier n° 4

Moderniser la stratégie de surveillance

Surveiller pour stimuler la mobilité et l'activité économique

L'Agence a poursuivi le développement de ses activités de surveillance afin de contribuer à l'accessibilité des citoyen-ne-s et à la vitalité économique de la Ville, notamment en soutenant la rotation des places de stationnement, en protégeant l'accès de clientèles à des stationnements réservés, et en assurant la fluidité des déplacements sur les voies réservées. C'est ainsi qu'en 2024, à la suite de multiples initiatives, l'Agence a ajouté 1 644 places tarifées sur le territoire de la Ville.

Gestion de la durée du stationnement

Afin d'éviter une pression indue sur les résident-e-s tout en assurant un accès adapté, l'Agence planifie également le stationnement de courte et de longue durée aux abords de lieux dont la fréquentation est élevée. Ainsi, en collaboration avec l'arrondissement du Sud-Ouest, l'Agence a mis en place des stationnements de courte durée sur rue près des commerces et des zones de parcojour (tarification à l'heure ou à la journée) près des pôles d'emplois dans le secteur de la rue Saint-Patrick.

Lancer la lecture automatisée des plaques d'immatriculation (LAPI)

L'utilité de la LAPI a été confirmée dans des villes comme Paris, Amsterdam ou Vancouver. Cette technologie d'aide à la décision des agent-e-s élimine plusieurs étapes manuelles, ce qui accroît l'efficacité de la surveillance. Les caméras et GPS de cette technologie permettent de lire les plaques d'immatriculation et de valider si un véhicule est en infraction, tout en préservant l'anonymat des données.



En 2024, l'Agence a signé un contrat pour l'achat de l'équipement requis et en décembre, deux véhicules équipés de la LAPI ont été déployés dans l'arrondissement d'Outremont et le secteur ouest du Plateau-Mont-Royal. Des tests portant sur le respect de deux types de réglementation ont été effectués, soit les zones à durée limitée et les zones de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR). Une fois les tests et la formation des agent-e-s terminés, 13 véhicules seront déployés en 2025.

Concrétiser les avantages du centre opérationnel Port-Royal

L'ouverture de centres opérationnels répond à une demande fondamentale des arrondissements de la Ville pour accroître l'efficacité de la prestation de services. En 2023, l'ouverture d'un premier centre dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, le centre Port-Royal, a permis de confirmer ces avantages dans des conditions réelles.

La proximité du centre avec l'arrondissement et les grands axes routiers permet d'augmenter significativement la présence des effectifs sur le terrain. On estime que les agent-e-s sauvent de 60 à 90 minutes sur un quart de sept heures quotidiennement pour effectuer l'aller-retour de leur secteur d'intervention, ce qui contribue à la productivité de toute l'équipe.

Ouvert 24 heures sur 24 et sept jours sur sept, le centre accueille non seulement les agent-e-s de stationnement, mais aussi des répartiteur-trice-s qui attribuent les demandes d'intervention sur le terrain de même que le centre d'appels de l'Agence.

L'aménagement de Port-Royal témoigne de l'ampleur des infrastructures nécessaires aux futurs centres, ce qui rend la recherche de sites adaptés plus complexe. En 2024, l'Agence a poursuivi les démarches pour l'ajout de deux centres, dans les secteurs du sud-ouest et de l'est de l'Île de Montréal.



Innover avec la patrouille à vélo

En plus de s'inscrire dans une démarche de mobilité durable, le vélo est indéniablement plus efficace pour intervenir rapidement en cas d'infraction.

À l'hiver 2024, l'Agence a innové en formant six agent-e-s de stationnement pour patrouiller à vélo pendant la saison hivernale. Ces agent-e-s se sont joints aux groupes de patrouille traditionnelle pour surveiller les pistes cyclables et les rues, une première au Canada. Compte tenu des défis propres à la pratique du vélo en hiver, les cyclistes ont bénéficié d'une formation donnée par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) sur la glace d'un aréna de la Ville. À la fin 2024, l'Agence comptait parmi ses équipes de patrouille 21 agent-e-s de stationnement à vélo.

Poursuivre l'électrification de la flotte

En 2024, pour pallier la capacité de charge du centre Port-Royal, l'Agence a acquis 88 véhicules hybrides rechargeables, lesquels s'ajoutent aux 10 véhicules entièrement électriques faisant déjà partie de la flotte.

Toutes les voitures sont actuellement au centre opérationnel Port-Royal et les futurs centres disposeront de bornes de recharge, ce qui permettra d'augmenter le nombre de déplacements des agent-e-s en véhicules électriques.

Assurer la sécurité des agent-e-s

La santé et la sécurité de nos agent-e-s est une priorité. Soucieuse d'outiller ses agent-e-s aux prises avec des situations parfois difficiles, l'Agence a continué d'offrir une formation sur la gestion des contacts avec des citoyen-ne-s en colère ou agressif-ve-s. En 2024, une nouvelle formation a été mise sur pied pour outiller les superviseur-e-s qui doivent recueillir les témoignages d'un-e agent-e victime d'une agression.

Contribuer à la sécurité des citoyen-ne-s

En 2024, l'Agence a continué de contribuer à la sécurité des citoyen-ne-s et à la fluidité des déplacements lors d'événements sur le territoire de la Ville, notamment lors de blitz de surveillance près des écoles lors de la rentrée scolaire, ainsi que lors des changements d'heure près des traverses piétonnières et des centres pour personnes âgées.

L'Agence a poursuivi la surveillance des espaces réservés aux personnes à mobilité réduite et des voies réservées, et assuré la présence d'agent-e-s lors des grands événements comme le Festival international de Jazz et le Tour de l'Île de Montréal, le Grand Prix de Formule 1 et le défilé du Père Noël.

Recruter pour s'assurer de maintenir le service toute l'année

En 2024, l'Agence a été en mesure de régler un enjeu de recrutement récurrent. Une partie du personnel de surveillance affecté aux parcours d'entretien des rues était embauchée uniquement pour la période estivale. Ces équipes estivales sont désormais disponibles pour être déployées toute l'année, notamment pour les opérations de déneigement, si nécessaire.



Chantier n° 5

Poursuivre la transformation organisationnelle de l'Agence

Faire rayonner la marque de l'Agence

L'Agence opérait avec une identité temporaire depuis sa création en 2020. La nouvelle identité visuelle a été dévoilée au début de 2024 et s'est déployée progressivement dans l'ensemble des outils de communication, la signalisation, les véhicules et les uniformes des agent-e-s. Afin de minimiser l'impact budgétaire et les efforts requis pour une opération d'une telle envergure, la séquence a été soigneusement établie. À titre d'exemple, l'Agence remplacera progressivement l'habillement des véhicules et du mobilier urbain au fur et à mesure des activités de maintenance et de remplacement des équipements à la fin de leur durée de vie utile.

Un employeur engagé, des employé-e-s motivé-e-s!

Nous accordons une grande importance à nos employé-e-s, animé-e-s et motivé-e-s par la mission de l'organisation. Depuis le lancement de l'Agence en 2020, ils et elles enchaînent les projets avec passion et efficacité.

Cet enthousiasme se confirme d'ailleurs par les résultats du sondage de mobilisation réalisé aux deux ans. En 2024, l'indice de mobilisation s'est élevé à 77 %, avec un taux de participation à 72 %, ce qui place l'Agence parmi les organisations performantes. Les employé-e-s ont notamment relevé trois grandes forces : la qualité des relations entre collègues, le leadership mobilisateur et la liberté de s'exprimer.

Ces résultats laissent toutefois place à des occasions d'amélioration. Des plans d'action seront donc déployés à différents niveaux pour répondre à certains enjeux soulevés dans le sondage, tels que la gestion des talents (développement des compétences et gestion des carrières).

Ancrer nos valeurs au cœur de notre culture collective

En 2024, l'Agence a poursuivi ses efforts pour inscrire trois de ses valeurs – innovation, agilité et orientation client - au cœur de ses actions et de sa culture. Membres de la direction et employé-e-s ont pris part activement à la promotion de ces valeurs, notamment lors d'ateliers participatifs organisés sur l'heure du midi. C'est dans ce cadre que deux laboratoires d'incubation d'idées, l'un portant sur la réduction de l'usage de l'auto-solo et l'autre sur le renforcement du sentiment d'appartenance des employés, ont été menés. Ces initiatives ont permis de rassembler un éventail de participants et de renforcer l'esprit de collaboration.

Cet engagement collectif s'appuie d'ailleurs sur un fort sentiment de contribution, également relevé dans le sondage de mobilisation de 2024. Ces résultats confirment l'importance de la voix de chacun-e et de l'adhésion à la valeur de collaboration, essentielle pour renforcer la cohésion et la culture commune de l'Agence.

Dans cette perspective, des moyens de communication créatifs ont aussi été déployés pour surmonter les défis posés par la décentralisation des équipes, réparties sur différents sites et sur la route. Par exemple, l'infolettre destinée à tous les employés peut être consultée sur un téléphone cellulaire à l'aide d'un code QR. Par ailleurs, l'expertise du personnel a été mise de l'avant grâce à des rencontres en présence et en ligne, au cours desquelles les employé-e-s ont pu présenter leur rôle et les projets auxquels ils contribuent. Ces moments favorisent une meilleure compréhension des projets en cours, de la vision de la direction, et des enjeux externes influençant l'Agence.

En somme, en 2024, l'Agence a continué à démontrer que ses valeurs ne sont pas de simples principes. Elles agissent plutôt comme une boussole qui guide la construction d'une culture organisationnelle partagée et collaborative.

Améliorer nos stratégies d'attractivité et de rétention des talents

En 2024, l'Agence a consolidé ses actions pour renforcer son attractivité et fidéliser ses talents. Une politique de reconnaissance a été mise en place pour souligner les contributions individuelles et collectives. De plus, les avantages sociaux offerts aux employé-e-s ont été bonifiés, notamment par l'amélioration des congés parentaux, l'octroi d'avantages sociaux aux employé-e-s temporaires, ainsi que l'installation de produits d'hygiène féminine sur l'ensemble de nos sites.

L'Agence place le bien-être de son personnel au centre de toutes les initiatives liées à la vie au travail.

L'Agence se positionne comme un leader en matière de mobilité active et se réjouit de mettre de l'avant son programme de mobilité durable. Cette initiative, grandement saluée, a par ailleurs été présentée à d'autres employeurs lors de la dixième édition des Rendez-vous de la mobilité durable, organisée par le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE) en septembre 2024.

Finalement, à la suite d'un projet pilote concluant, l'Agence a pérennisé les horaires flexibles, une initiative entérinée par le conseil d'administration en 2024.

La santé et sécurité du travail

La santé et la sécurité du travail (SST) ainsi que le bien-être du personnel sont assurément une priorité, en particulier pour les agent-e-s de stationnement qui entrent et sortent de leur véhicule plusieurs fois par jour.

À titre d'organisation responsable axée sur la prévention, l'Agence a amélioré ses pratiques internes, optimisé les espaces de travail et renforcé le développement de ses compétences SST, en collaboration avec une firme d'ergonomie, des centres de formation et la Ville de Montréal.

Ces actions, combinées à l'analyse et à l'identification des risques et à un plan d'action qui sera déployé fin 2025, ont permis à l'Agence d'améliorer ses performances en 2024 : diminution de 27,42 % de son taux d'absence en santé et sécurité au travail, et de quintupler le taux d'assignation temporaire (17,9 %) par rapport à l'année précédente (3,6 %).

Enfin, soucieuse de maintenir un standard élevé en prévention des risques psychosociaux, l'Agence a imposé à tous ses gestionnaires une formation sur la civilité au travail. En 2024, 95 % des gestionnaires avaient été formés.

La gestion du changement

Dans un souci constant de piloter la transformation de l'Agence tout en maintenant l'engagement des employé-e-s, la pratique de gestion du changement assure l'adoption des technologies et nouvelles façons de faire au sein des équipes.

L'exemple du déploiement de la technologie LAPI est parlant à juste titre : les impacts à la fois technologiques et opérationnels ont été anticipés et traités grâce à la mise en place d'une dynamique de collaboration renforcée entre l'équipe projet et les équipes opérationnelles.

En complément des formations reçues, les agent-e-s étaient en lien en temps réel avec l'équipe projet lors du déploiement. Cette interaction a permis de tenir compte de la rétroaction terrain, d'ajuster la solution en continu et de garantir une appropriation optimale par les agent-e-s. En fin de compte, c'est réellement la validation de la fonctionnalité de la solution par les équipes aux opérations qui a scellé l'adoption de la solution LAPI au sein de l'Agence.

Instaurer une culture d'apprentissage organisationnel

En 2024, l'Agence s'est engagée à développer une culture d'apprentissage organisationnel qui favorise le développement des connaissances individuelles et collectives et leur transmission entre les membres du personnel, de façon à créer de l'expertise et à améliorer l'efficacité organisationnelle¹.

Dans le cadre de ce chantier, deux premières initiatives ont été lancées en projet pilote : l'accès à la plateforme d'apprentissage en ligne *LinkedIn Learning* et un parcours de leadership pour une cohorte test de 10 gestionnaires.

La cohorte test de gestionnaires de différents niveaux a été recrutée pour expérimenter le parcours de leadership, et collaborer à la conception des futurs parcours. Cet engagement illustre la philosophie même de l'apprentissage organisationnel : chacun-e développe ses compétences tout en contribuant à enrichir les connaissances collectives.

Dès 2025, la deuxième phase du chantier prévoit la mise en place de communautés de pratiques, d'activités d'intelligence collective et de plans individuels de développement.

Enfin, en réponse à une tendance émergente en matière de transparence salariale, l'Agence a formé les gestionnaires sur les processus de rémunération. La formation des employé-e-s sur ce sujet est prévue pour 2025.

¹ Office québécois de la langue française. (2022). *Apprentissage organisationnel*. (Vitrine linguistique). <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/26560911/apprentissage-organisationnel>

Une transformation stratégique au service de la mobilité durable

Depuis sa création il y a cinq ans, l'Agence a franchi des étapes déterminantes qui l'ont propulsée bien au-delà de sa mission initiale liée au stationnement. Elle s'est affirmée comme un acteur central de la mobilité durable, grâce à une transformation rapide et ambitieuse de ses activités. Cette évolution a exigé une agilité remarquable ainsi que des efforts soutenus sur les plans administratif et financier.

L'ensemble des domaines d'intervention de l'Agence a connu une évolution significative, révélant la nécessité d'une refonte en profondeur de ses systèmes et de ses pratiques, demeurés largement inchangés depuis sa création. C'est dans cette optique qu'un important chantier de modernisation des systèmes financiers a été amorcé en 2023. Après une phase de réflexion et de définition des besoins, un projet structurant a officiellement été lancé en 2024.

Ce projet vise à :

- Améliorer l'accès à des données financières fiables et intégrées ;
- Optimiser le traitement et l'analyse des données ;
- Standardiser les processus administratifs ;
- Mettre en place un environnement de contrôles internes rigoureux.

Sa mise en œuvre, prévue pour l'exercice 2026, permettra à l'Agence de renforcer ses capacités de gestion financière et humaine, tout en assurant la flexibilité nécessaire pour intégrer de nouvelles responsabilités au fil de son évolution.

Engagement envers un approvisionnement responsable

Après s'être dotée d'une Politique d'approvisionnement responsable, l'Agence poursuit son engagement envers des pratiques durables et éthiques en 2024, en développant des outils et guides destinés aux équipes impliquées dans les processus d'acquisition. L'intégration et la mise en œuvre de ces outils sont prévues pour l'exercice 2025.

Gouvernance

Gouvernance

Activités du conseil

Au 31 décembre 2024, le conseil d'administration de l'Agence comptait neuf membres indépendants sur un potentiel de onze sièges, incluant la présidence.

Le conseil administre les affaires de l'Agence dans le cadre des dispositions de toute loi applicable à ses activités, de ses lettres patentes, de son règlement intérieur et de toute entente avec la Ville et l'agglomération de Montréal.

Ses membres travaillent en collaboration avec la direction de l'Agence et mettent leurs compétences à profit en partageant leur savoir-faire et leurs expertises sur des sujets tels que les tendances, la stratégie, la mobilité, le développement durable, l'équité, la diversité et l'inclusion, la conformité, la gouvernance stratégique et l'éthique, les communications, les ressources humaines, les finances ainsi que l'innovation et la technologie.

En 2024, le conseil a pu compter sur les travaux de ses quatre comités statutaires ainsi que sur ceux du comité de suivi pour le renouvellement de l'entente-cadre avec la Ville.

Cette année, le conseil a également reçu les lettres patentes supplémentaires émises le 7 juin 2024, conformément à la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-19), qui confèrent à l'Agence de nouveaux pouvoirs et un champ d'action étendu sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal.

Activités des comités

Conformément à l'énoncé de leurs mandats respectifs adoptés par le conseil, les comités statutaires se réunissent chacun entre quatre et six fois par an afin de formuler des recommandations et des avis à ce dernier. Le conseil administre les affaires de l'Agence dans le cadre des dispositions de toute loi applicable à ses activités, de ses lettres patentes, de son règlement intérieur et de toute entente avec la Ville de Montréal.

Les comités du conseil ont tenu un total de 21 réunions. Leurs mandats et leur composition ont été revus et sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Le tableau à la page suivante résume les mandats et les réalisations des comités, ainsi que la fréquence de leurs rencontres.

Mandat des comités	Réunions 2024	Réalizations principales
<p>Gouvernance, éthique et développement durable</p> <p>Le comité assiste le conseil dans l'application des meilleures pratiques en matière de conformité, de saine gouvernance, d'éthique, d'intégrité et de transparence ainsi qu'en matière de développement durable.</p>	<p>Régulières / Extraordinaires</p> <p>4 / 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation annuelle du fonctionnement du conseil et de ses comités pour l'exercice 2023 et détermination des actions pour l'exercice 2024; - Révision du formulaire d'évaluation du fonctionnement du conseil pour l'exercice 2024; - Actualisation du programme de formation des administrateurs; - Suivi d'un calendrier annuel de révision des politiques et règlements en vigueur et recommandations au conseil pour adoption; - Participation du président du comité au comité de suivi du renouvellement de l'entente-cadre avec la Ville; - Détermination du calendrier corporatif pour l'exercice 2025 et recommandations au conseil pour le déroulement des réunions; - Suivi de dossiers en matière de gouvernance et de conformité (gestion documentaire et protection des renseignements personnels), tels que l'actualisation de l'ensemble des politiques de gouvernance, la refonte du Code d'éthique et de conduite des administrateur-trice-s, des dirigeant-e-s et des employé-e-s et recommandation d'une politique de gestion des manquements à ce code; - Recommandation d'un membre externe au Comité Innovations et technologies; - Révision de la matrice de compétences et de la composition du conseil et mise en œuvre et réalisation d'un processus de dotation visant à pourvoir deux postes au sein du conseil dès le 1^{er} janvier 2025; - Suivi de la mise en œuvre de la Politique et de la stratégie de développement durable (création et suivi des travaux du Comité de développement durable et de son plan d'action, bilan GES et sondage mobilité).
<p>Ressources humaines et communications</p> <p>Le comité assiste le conseil dans ses fonctions d'orientation stratégique, et d'élaboration de politiques et de directives encadrant la gestion des ressources humaines et les communications.</p>	<p>4 / 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Révision du calendrier d'évaluation de la performance et établissement des objectifs annuels du directeur général (mi-année et fin d'année); - Évaluation annuelle du directeur général pour l'exercice précédent; - Étude de la révision salariale annuelle pour l'exercice 2024; - Complétion de la révision de la refonte du programme de rémunération globale (conditions de travail des employé-e-s temporaires et congés parentaux); - Suivi de la mise en œuvre de mesures visant à faciliter la planification de la main d'œuvre, le recrutement et la dotation (modèle hybride, horaire flexible); - Suivi des engagements organisationnels dans le cadre de la démarche de mobilisation des employé-e-s; - Suivi de la mise en œuvre d'une culture d'apprentissage organisationnel; - Suivi des actions favorisant la gestion harmonieuse du changement; - Suivi des actions en matière de santé et sécurité du travail; - Suivi de l'actualisation de la philosophie de gestion; - Révision des paramètres d'élaboration du plan de communications annuel et suivi de la revue de presse mensuelle; - Réflexions entourant les stratégies de communication internes et externes, notamment en lien avec des projets d'envergure; - Suivi du déploiement de la fonction marketing au sein de l'Agence et d'actions visant à améliorer l'expérience client-e; - Suivi des travaux menant à la définition de la marque de l'Agence et de son déploiement; - Suivi des opérations du centre d'appels.

Mandat des comités	Réunions 2024	Réalizations principales
	Régulières / Extraordinaires	
<p>Audit, finances et gestion des risques</p> <p>Le comité assiste le conseil dans ses fonctions de surveillance de la présentation de l'information financière, des activités d'audit externe ainsi que de la gestion des risques et des contrôles internes.</p>	5 / 0	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse des prévisions financières triennales et annuelles; - Analyse des résultats financiers trimestriels; - Suivi de l'état de l'évolution de la situation financière et des flux de trésorerie; - Revue des politiques comptables établies par la direction; - Revue de politiques de gouvernance et recommandations au Comité Gouvernance, éthique et développement durable; - Étude des états financiers de la direction et du rapport des auditeurs externes; - Examen des demandes budgétaires 2025-2027; - Suivi des contrats octroyés et du registre des litiges; - Suivi des comptes de frais des administrateur-trice-s et de la direction générale; - Analyse de gestion des risques, notamment en matière de technologie de l'information, de cybersécurité et de protection des renseignements personnels, et des mesures d'atténuation; - Suivi des travaux de la personne responsable en matière d'éthique et de divulgation; - Examen des contrôles internes.
<p>Innovations et technologies</p> <p>Le comité assiste le conseil dans ses fonctions de veille, de prospection et de projection en matière de technologie, de recherche et d'innovation.</p>	6 / 0	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de projets et d'études en matière technologique et de mobilité (stratégie de mutualisation du stationnement, application mobile, casiers à vélos sécurisés, pôles de mobilité); - Suivi des travaux en lien avec la conception de l'architecture d'entreprise et des feuilles de route associées; - Suivi de la Vitrine d'innovation et des partenariats académiques; - Suivi de la stratégie d'engagement et des activités de rayonnement; - Actualisation du programme de veille sur les plans stratégique, technologique et innovation (mobilité durable, changements de comportements, justice sociale et mobilité).

Présence aux réunions

Le conseil a tenu onze réunions à l'exercice 2024, dont cinq séances en personne.

	Conseil d'administration	Innovations et technologies	Audit, finances et gestion des risques	Ressources humaines et communications	Gouvernance, éthique et développement
	Régulières / Extraordinaires	Régulières / Extraordinaires	Régulières / Extraordinaires	Régulières / Extraordinaires	Régulières / Extraordinaires
Nombre de réunions au cours de l'exercice 2024	10 / 1	6 / 0	5 / 0	4 / 1	4 / 1
Isabelle Cadrin présidente	10 / 1	6 / 0	4 / 0	3 / 1	3 / 1
Sherazad Adib	9 / 1	–	–	4 / 1	3 / 1
Catherine Allard trésorière	10 / 1	–	5 / 0	–	4 / 1
Benoit Bessette vice-président	10 / 1	–	4 / 0	4 / 1	–
Marie Côté	9 / 1	5 / 0	5 / 0	–	–
André Goyer	9 / 1	–	5 / 0	–	4 / 1
Catherine Morency	8 / 1	6 / 0	–	–	4 / 1
Luc Gagnon	9 / 1	6 / 0	–	4 / 1	–
Vanessa Ngalli	10 / 1	6 / 0	–	4 / 1	–
Membre externe des comités du conseil					
Stéphane Guidoin	–	4 / 0	–	–	–

Rémunération

La rémunération des administrateur-trice-s de l'Agence est déterminée par la Politique de rémunération des administrateurs adoptée par le comité exécutif de la Ville de Montréal sur recommandation du conseil en 2019. Un-e administrateur-trice qui est membre d'un ou plusieurs comités peut cumuler les forfaits trimestriels et des jetons de présence en fonction de sa participation aux différentes réunions et activités admissibles. Ces dernières font partie des activités additionnelles du conseil et des comités, qui sont approuvées ponctuellement par le conseil.

Dans le cours normal des affaires, la rémunération est indexée au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de la moyenne de l'Indice des prix à la consommation de la région de Montréal publié par Statistique Canada pour l'année précédente. Pour 2024, et par souci d'équité, le conseil a plutôt décidé d'indexer sa rémunération en fonction du pourcentage d'augmentation consenti aux employé-e-s, lequel est inférieur à l'indice des prix à la consommation.

Les administrateur-trice-s n'ont pas droit à une rémunération supplémentaire sous forme de prestations de retraite ou de rémunération incitative à court ou à long terme.

Structure de la rémunération des administrateurs – 2024

Forfait trimestriel pour la présidence	8 583 \$
Forfait trimestriel pour chaque administrateur (excluant la présidence)	2 861 \$
Forfait trimestriel pour chaque président de comité	572 \$
Forfait trimestriel pour les membres d'un comité	0 \$
Jeton de présence pour chaque réunion du conseil	858 \$ ¹
Jeton de présence pour chaque réunion d'un comité ou d'une activité admissible	858 \$ ²

¹ Un seul jeton de présence sera versé à un-e administrateur-trice qui assiste à des réunions du conseil et de comités tenues successivement. Une allocation pour frais de déplacement des administrateur-trice-s et des membres de ses comités éligibles dans le cadre des réunions et activités admissibles est incluse dans le jeton de présence correspondant. Cette indemnité est toutefois retranchée lorsque les réunions sont tenues virtuellement.

² Le jeton de présence pour toute réunion ou activité admissible de moins d'une heure est réduit à 286 \$.

Dotation

Le 11 décembre 2024, le comité exécutif de la Ville de Montréal a renouvelé le mandat de monsieur Benoît Bessette pour une durée d'un an, et celui de monsieur Luc Gagnon pour une durée de trois ans, en plus de nommer messieurs Louis Baron et Olivier Girardeau pour des mandats respectifs de trois ans, le tout à compter du 1^{er} janvier 2025.

Membres du conseil d'administration

(au 31 décembre 2024)



Isabelle Cadrin
Présidente du conseil
d'administration



Sherazad Adib
Membre du comité Ressources
humaines et communications
Membre du comité
Gouvernance, éthique
et développement durable



Catherine Allard, CPA
Trésorière du conseil
d'administration
Responsable à l'éthique
et à la divulgation
Présidente du comité Audit,
finances et gestion des risques
Membre du comité
Gouvernance, éthique
et développement durable



Benoît Bessette
Vice-président du conseil
d'administration
Président du comité Ressources
humaines et communications
Membre du comité Audit,
finances et gestion des risques



Marie Côté
Présidente du comité
Innovations et technologies
Membre du comité Audit,
finances et gestion des risques



Luc Gagnon
Membre du comité Ressources
humaines et communications
Membre du comité
Innovations et technologies



Me André Goyer
Président du comité
Gouvernance, éthique et
développement durable
Membre du comité Audit,
finances et gestion des risques



Catherine Morency
Membre du comité
Gouvernance, éthique
et développement durable
Membre du comité
Innovations et technologies



Vanessa Ngali
Membre du comité Innovations
et technologies
Membre du comité Ressources
humaines et communications

Observateurs-trices désigné-e-s par la Ville de Montréal



Lucie Careau
Directrice, Service de
l'urbanisme et de la mobilité,
Ville de Montréal
Observatrice au comité
Innovations et technologies



Gildas S. Gbaguidi
Directeur, Budget, Planification
financière et fiscale, Service des
finances, Ville de Montréal
Observateur au comité
Audit, finances et gestion
des risques

États financiers

Aux membres du conseil d'administration de
l'Agence de mobilité durable

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Agence de mobilité durable (l'« Agence »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes afférentes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Agence au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Agence conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Agence à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Agence ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Agence.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles

puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

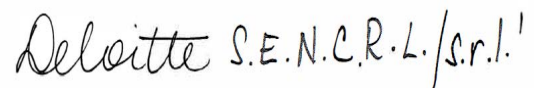
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Agence;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Agence à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou des situations futurs pourraient, par ailleurs, amener l'Agence à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes afférentes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Andrée Cossette, CPA auditrice
Vérificatrice générale de la Ville de Montréal



¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique
n° A126972

Montréal, Québec
Le 8 juillet 2025

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

État des résultats et de l'excédent accumulé

Exercice terminé le 31 décembre 2024

	Budget 2024	Réel 2024	Réel 2023
Revenus			
Revenus de gestion (note 14)	69 074 901 \$	61 859 843 \$	56 804 725 \$
Contributions financières (note 8)	1 666 000	2 672 544	1 420 194
Revenus de l'application mobile	1 123 084	954 761	876 492
Revenus d'intérêts	409 000	1 322 002	1 400 913
Autres revenus	191 911	562 264	230 549
	72 464 896	67 371 414	60 732 873
Charges (note 9)			
Gestion du stationnement	15 833 362	13 226 123	12 369 251
Surveillance et contrôle du stationnement et de la mobilité	31 053 139	31 320 223	27 466 627
Stratégies de mobilité (note 8)	1 882 120	2 269 547	1 679 926
Administration générale (note 8)	18 020 725	16 581 152	13 452 250
Innovation et projets	6 746 050	2 844 030	4 764 819
Transport rémunéré de personnes par automobile	929 500	130 339	-
	74 464 896	66 371 414	59 732 873
Excédent (déficit) lié aux activités de l'exercice avant élément de restructuration	(2 000 000)	1 000 000	1 000 000
Effet net de l'opération de restructuration (note 4)	-	200 779	-
Excédent (déficit) lié aux activités de l'exercice	(2 000 000)	1 200 779	1 000 000
Excédent accumulé lié aux activités au début de l'exercice	10 910 201	10 910 201	9 910 201
Excédent accumulé lié aux activités à la fin de l'exercice (note 7)	8 910 201 \$	12 110 980 \$	10 910 201 \$

Les notes font parties intégrantes des états financiers.

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

État de la situation financière

Au 31 décembre 2024

	2024	2023
Actifs financiers		
Trésorerie	29 568 611 \$	28 030 602 \$
Contribution à recevoir (note 8)	291 421	275 499
Débiteurs	323 209	13 515
Intérêts à recevoir	88 181	127 571
	30 271 422	28 447 187
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	4 096 241	4 938 622
Revenus reportés (note 8)	389 628	468 586
Montant dû à la Ville de Montréal, sans intérêt	33 683 704	24 422 916
	38 169 573	29 830 124
Dette nette	(7 898 151)	(1 382 937)
Actifs non financiers		
Stocks	323 239	115 689
Immobilisations corporelles (note 5)	18 972 106	11 642 138
Charges payées d'avance	713 786	535 311
	20 009 131	12 293 138
Excédent accumulé (note 7)	12 110 980 \$	10 910 201 \$
Droits contractuels (note 12)		
Obligations contractuelles (note 13)		

Les notes font parties intégrantes des états financiers.

Au no  004BDB559BE340B..., administrateur

 A1C58157E17E4EA..., administrateur

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

État de la variation de la dette nette

Exercice terminé le 31 décembre 2024

	Budget 2024	Réel 2024	Réel 2023
Excédent (déficit) lié aux activités de l'exercice	(2 000 000) \$	1 200 779 \$	1 000 000 \$
Variation des immobilisations corporelles			
Acquisitions	(14 255 427)	(9 892 040)	(6 165 203)
Produit de cession	-	203 292	36 362
Gain sur cession	-	(197 794)	(34 114)
Perte sur radiation	-	2 180	298 640
Amortissement	4 142 694	2 554 394	1 633 891
	(12 112 733)	(6 129 189)	(3 230 424)
Variation des stocks	-	(207 550)	(115 689)
Variation des charges payées d'avance	-	(178 475)	(111 860)
	-	(386 025)	(227 549)
Variation de la dette nette	(12 112 733)	(6 515 214)	(3 457 973)
(Dette nette) actifs financiers nets au début de l'exercice	(1 382 937)	(1 382 937)	2 075 036
Dette nette à la fin de l'exercice	(13 495 670) \$	(7 898 151) \$	(1 382 937) \$

Les notes font parties intégrantes des états financiers.

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2024

	2024	2023
Activités de fonctionnement		
Excédent lié aux activités de l'exercice	1 200 779 \$	1 000 000 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 554 394	1 633 891
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	(197 794)	(34 114)
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	2 180	298 640
	3 559 559	2 898 417
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement (note 10)	7 993 635	1 433 214
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	11 553 194	4 331 631
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(10 218 477)	(5 822 579)
Produit de cession d'immobilisations corporelles	203 292	36 362
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(10 015 185)	(5 786 217)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	1 538 009	(1 454 586)
Trésorerie au début de l'exercice	28 030 602	29 485 188
Trésorerie à la fin de l'exercice	29 568 611 \$	28 030 602 \$

Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie (note 10).

Les notes font parties intégrantes des états financiers.

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024

1. Statuts et nature des activités

L'Agence de mobilité durable (ci-après l'« Agence ») est une personne morale sans but lucratif, constituée en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), créée par lettres patentes émises le 13 février 2019 en vertu des articles 220.4 et 224 de l'Annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C -11.4). Depuis le 1^{er} juin 2023, à la suite de la modification apportée à la Charte de la Ville, l'article 220.1 prévaut. L'Agence est une organisation paramunicipale qui a commencé ses activités le 1^{er} janvier 2020, moment où une entente cadre est entrée en vigueur entre l'Agence et la Ville de Montréal (ci-après la « Ville »), pour une durée de cinq ans, renouvelable à son échéance. Le 1^{er} janvier 2025, conformément à son article 9, l'entente-cadre a été renouvelée pour une durée de 5 ans. Les conditions de cette entente-cadre font présentement l'objet de négociations qui devraient se conclure au cours de l'exercice 2025.

Afin d'améliorer la qualité de vie et d'appuyer la vitalité économique, l'Agence met son expertise en mobilité durable au service de la Ville afin de faciliter le partage équitable de l'espace et l'accessibilité de la Ville pour tous. L'Agence innove pour une mobilité plus durable en gérant les espaces qui lui sont confiés dans la bordure et dans les stationnements hors rue, par ses activités de surveillance de l'espace public sur le territoire montréalais et par une information améliorée à la collectivité. L'Agence mise sur sa capacité opérationnelle et d'expérimentation pour appuyer la Ville et ses partenaires dans l'atteinte de leurs objectifs, tout en fédérant les acteurs de la mobilité.

L'Agence est exonérée d'impôt sur le revenu des sociétés selon le paragraphe 149 (1) (c) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985), ch. 1) et selon l'article 984 de la *Loi sur les impôts du Québec* (RLRQ, c. 1-3).

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers sont préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (ci-après « NCCSP »). Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

a) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux NCCSP exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés aux titres des revenus, des charges, des actifs, des passifs, des obligations et droits contractuels et des actifs et passifs éventuels. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La principale estimation comprend la durée de vie utile des immobilisations corporelles aux fins de l'amortissement.

b) Constatation des revenus

Les revenus de gestion pour lesquels l'Agence a une obligation de prestation, sont constatés au fur et à mesure que l'obligation est remplie, soit progressivement. L'Agence a une obligation de prestation de rendre des services selon les responsabilités énoncées dans l'entente-cadre intervenue entre la Ville et l'Agence en échange d'une rémunération prévue sur la base des montants convenus entre les deux organismes selon un budget établi annuellement. Ces revenus sont constatés lors de la comptabilisation des charges auxquelles ils se rapportent.

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024

2. Principales méthodes comptables (suite)

b) Constatation des revenus (suite)

Les contributions financières sont constatées à titre de revenus lors de l'enregistrement des charges et des coûts d'immobilisations auxquels elles se rapportent, dans la mesure où elles ont été autorisées par le cédant et que les critères d'admissibilité sont atteints, sauf si les stipulations dont sont assorties les contributions financières créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, la contribution financière est inscrite dans les revenus reportés et est constatée aux résultats, au fur et à mesure que les stipulations sont respectées. Compte tenu de l'historique de paiement, l'Agence considère que les revenus de contributions financières sont autorisés par ceux-ci à partir du moment où les ententes qui les sous-tendent sont signées.

Les revenus de l'application mobile sont issus des frais de service chargés aux utilisateurs de l'application P\$ Service mobile. L'Agence a une obligation de prestation de rendre un service de paiement pour le stationnement tarifé au moyen d'un téléphone intelligent. Ces revenus sont constatés à l'exécution d'une transaction de paiement via l'application.

Les autres revenus pour lesquels l'Agence a une obligation de prestation sont constatés au fur et à mesure que cette obligation est remplie, soit à un moment précis ou progressivement. L'Agence a une obligation de prestation lorsqu'elle doit rendre un service ou fournir un bien précis en échange de la somme reçue d'un particulier ou d'une entreprise.

Les revenus d'intérêts proviennent des dépôts en banque et sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

c) Régime enregistré d'épargne-retraite collectif

L'Agence applique la méthode de comptabilisation relative aux régimes à cotisations déterminées pour constater les coûts des avantages de retraites afférents à un régime de retraite par financement salarial. Ces coûts correspondent aux cotisations requises à l'égard des services rendus par les salariés et ils sont constatés au moment où les cotisations sont dues.

d) Actifs non financiers

L'Agence comptabilise les immobilisations corporelles, les stocks et les charges payées d'avance à titre d'actifs non financiers, étant donné qu'ils peuvent servir à fournir des services au cours d'exercices ultérieurs. Normalement, ces actifs ne fournissent pas de ressources affectables au règlement des passifs, à moins d'être vendus.

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024

2. Principales méthodes comptables (suite)

e) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes :

	Période
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel de bureau	5 ans
Bornes informatisées	8 ans
Équipements informatiques	3 ans
Logiciels	3 à 8 ans
Matériel roulant	7 ans
Matériel et outillage	5 ans

Les immobilisations sont amorties dès leur date de mise en service. Les immobilisations en cours de réalisation ne font pas l'objet d'un amortissement. Lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est passé en charge à l'état des résultats et de l'excédent accumulé. Aucune réduction de valeur ne fait l'objet d'une reprise par la suite.

f) Stocks

Les stocks comprennent essentiellement des pièces de rechange pour l'entretien des bornes informatiques et l'assemblage des panneaux. Ils sont évalués au moindre du coût moyen pondéré et de la valeur nette de réalisation, celle-ci correspondant au coût de remplacement. Les stocks désuets sont radiés des livres.

g) Instruments financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les instruments financiers sont classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. Les opérations qui ne sont pas de nature contractuelle ne génèrent pas d'éléments considérés comme des instruments financiers.

La trésorerie, la contribution à recevoir et les débiteurs à l'exception des taxes de vente à recevoir sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les fournisseurs et charges à payer, les salaires et charges sociales à payer, à l'exception des remises aux gouvernements et le montant dû à la Ville de Montréal sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers et les passifs sont compensés et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière si, et seulement si, l'Agence a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Un instrument financier est décomptabilisé lorsque les obligations contractuelles sont terminées à l'échéance.

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024

2. Principales méthodes comptables (suite)

h) Trésorerie

La trésorerie est constituée uniquement de soldes bancaires.

i) Opération non-monétaires

L'Agence peut dans le cours de ses opérations conclure des ententes de collaboration ou d'échange de biens ou de services sans échange de contrepartie monétaire. L'Agence ne comptabilise pas ces échanges dans ses états financiers.

j) L'état des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur et que les transactions en devises étrangères ont une incidence négligeable à la fin d'exercice.

k) Données budgétaires

L'état des résultats et de l'excédent accumulé ainsi que l'état de la variation de la dette nette comportent une comparaison avec les données budgétaires, lesquelles ont été approuvées par le conseil municipal de la Ville de Montréal en date du 11 décembre 2023.

3. Modifications comptables

Adoption de nouvelles normes comptables

À compter du 1er janvier 2024, l'Agence a adopté simultanément les chapitres SP 3400, Revenus, SP 3160, Partenariats public-privé et NOSP-8, Éléments incorporels achetés. L'Agence a choisi d'appliquer ces nouvelles normes de façon prospective.

Le chapitre SP 3400, Revenus, fournit des indications sur la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des revenus qui ne sont pas traités par une autre norme comptable. Les revenus pour lesquels l'Agence a une obligation de prestation sont comptabilisés au fur et à mesure que cette obligation est remplie, soit à un moment précis ou progressivement. L'Agence a une obligation de prestation lorsqu'elle doit rendre un service ou fournir un bien précis en échange de la somme reçue d'un particulier ou d'une entreprise. Les revenus qui ne présentent pas d'obligation de prestation sont comptabilisés lorsque l'Agence a le pouvoir de les revendre ou de les prélever en vertu d'un événement passé. L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de l'Agence.

Le chapitre SP 3160, Partenariats public-privé, fournit des indications sur la comptabilisation, la mesure et la présentation d'une infrastructure acquise par une société sous la forme d'un partenariat public-privé (PPP). Notamment, elle identifie ce qui constitue un élément d'infrastructure réalisé en PPP et précise qu'un actif et un passif doivent être comptabilisés lorsque l'entité du secteur public en obtient le contrôle. L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de l'Agence.

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024

3. Modifications comptables (suite)

Adoption de nouvelles normes comptables

Conformément à la note d'orientation NOSP-8, Éléments incorporels achetés, ces éléments doivent dorénavant être comptabilisés comme actifs plutôt qu'à titre de dépenses. Les éléments incorporels achetés excluent les logiciels, qui sont comptabilisés à titre d'immobilisations corporelles conformément aux normes existantes. L'adoption de cette note d'orientation n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de l'Agence.

4. Opération de restructuration

De plus, au 1^{er} septembre 2024, la Ville a transféré à l'Agence sans contrepartie monétaire le registre du bureau du taxi de même que des logos, des signatures et autres marques et images préalablement acquis, développés et utilisés par le Bureau du taxi de Montréal.

Le 30 octobre 2024, la Ville a transféré les activités du Bureau du taxi de Montréal, organisme inclus dans son périmètre comptable, à l'Agence afin de réaliser différentes activités liées au transport rémunéré de personnes par automobile.

L'incidence de l'opération de restructuration sur les résultats de l'exercice a été présenté en tant qu'élément distinct à l'état des résultats et de l'excédent accumulé. L'effet est constitué de la valeur comptable nette du registre du taxi comptabilisé à titre d'immobilisation corporelle au moment du transfert au montant de 200 779 \$.

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024

5. Immobilisations corporelles

	Solde au début	Acquisitions/ augmentations	Cessions/ radiations	Solde à la fin
Coût				
Améliorations locatives	896 037 \$	301 125 \$	- \$	1 197 162 \$
Matériel de bureau	827 502	97 679	11 150	914 031
Bornes informatisées	6 743 888	-	5 950	6 737 938
Équipements informatiques	1 589 883	983 881	10 970	2 562 794
Logiciels	2 147 013	3 904 549	-	6 051 562
Matériel roulant	4 507 174	4 561 427	259 136	8 809 465
Matériel et outillage	25 953	43 379	6 230	63 102
	16 737 450	9 892 040	293 436	26 336 054
Amortissement cumulé				
Améliorations locatives	88 325 \$	58 962 \$	- \$	147 287 \$
Matériel de bureau	87 920	175 746	11 150	252 516
Bornes informatisées	3 005 121	805 542	3 770	3 806 893
Équipements informatiques	702 942	540 311	10 970	1 232 283
Logiciels	7 293	64 625	-	71 918
Matériel roulant	1 192 253	899 735	259 136	1 832 852
Matériel et outillage	11 458	9 473	732	20 199
	5 095 312	2 554 394	285 758	7 363 948
Valeur comptable nette	11 642 138 \$	7 337 646 \$	7 678 \$	18 972 106 \$

Le coût des immobilisations en cours de réalisation se chiffre à 5 828 486\$ au 31 décembre 2024 (2 124 716 \$ en 2023). Aucune réduction de valeur n'a été opérée au cours de l'exercice (aucune en 2023).

6. Crédoiteurs et charges à payer

	2024	2023
Fournisseurs et charges à payer	2 251 302 \$	3 260 228 \$
Salaires et charges sociales à payer	1 385 076	1 310 364
Inciatifs à la location	283 629	189 564
Taxes de vente à payer	164 528	153 053
Revenus perçus d'avance	11 706	25 413
	4 096 241 \$	4 938 622 \$

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024

7. Excédent accumulé

	2024	2023
Déficit de fonctionnement non-affecté	(11 861 126) \$	(4 731 937) \$
Fonds de réserve pour projets innovants ou de développement ^(a)	5 000 000	4 000 000
Investissement net dans les immobilisations	18 972 106	11 642 138
	12 110 980 \$	10 910 201 \$

(a) Conformément à l'article 5.4 de l'entente cadre signée le 16 décembre 2019, l'Agence peut bénéficier d'un « Fonds de réserve pour projets innovants ou de développement » en constituant une provision en prévision de projets innovants ou de développement en regard de la mission de l'Agence. Selon l'entente, ce fonds est constitué à partir de la différence entre les charges d'opération et de fonctionnement de l'Agence et le budget de l'Agence approuvé par la Ville. Selon l'entente, l'Agence peut inclure dans ses revenus de gestion facturés à la Ville un montant maximal de 1 000 000 \$ annuellement pour une provision maximale de 5 000 000 \$.

Les revenus de gestion facturés à la Ville au cours de l'exercice 2024 incluent 1 000 000 \$ en lien avec cette provision (1 000 000 \$ en 2023).

8. Contributions financières

	Budget 2024	Réel 2024	Réel 2023
Service du développement économique ^(a)	657 000 \$	765 815 \$	763 096 \$
Montréal en commun ^(b)	1 009 000	1 856 729	657 098
Gouvernement du Canada ^(c)	-	50 000	-
	1 666 000 \$	2 672 544 \$	1 420 194 \$

(a) Au cours de l'exercice 2024, la Ville via son service du développement économique (« SDÉ ») a versé à l'Agence 300 000 \$ (575 000 \$ en 2023) en vertu d'une convention de contribution financière pour soutenir et faire avancer la mobilité durable. Des revenus de 765 815 \$ (763 096 \$ en 2023) ont été comptabilisés à l'état des résultats et de l'excédent accumulé et des revenus reportés de 2 771 \$ (468 586 \$ en 2023) sont présentés à l'état de la situation financière. En 2024, les coûts afférents à cette convention sont composés de 444 636 \$ et de 321 179 \$ présentés respectivement dans les activités de « Stratégies de mobilité » et d'« Administration générale » à l'état des résultats et de l'excédent accumulé. Cette entente a été amendée au cours de l'exercice 2024 afin que la durée de celle-ci soit prolongée au plus tard le 1^{er} mai 2025.

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024

8. Contributions financières (suite)

(b) Au cours de l'exercice 2024, la Ville a versé à l'Agence 1 440 000 \$ incluant les taxes (480 000 \$ en 2023) en vertu d'une convention de contribution financière pour la mise en place d'outils de collecte, de traitement et de valorisation de données qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada. Des revenus de 1 304 250 \$ (657 098 \$ en 2023) ont été comptabilisés à l'état des résultats et de l'excédent accumulé, une contribution à recevoir de 291 421 \$ (275 499 \$ en 2023) est présentée à l'état de la situation financière. Les coûts afférents à cette convention sont présentés à titre d'immobilisations corporelles à l'état de la situation financière ainsi que dans l'activité d'« Innovation et projets » à l'état des résultats et de l'excédent accumulé. Cette entente a été amendée au cours de l'exercice 2024 afin que la durée de celle-ci soit prolongée au plus tard le 30 juin 2025.

Au cours de l'exercice 2024, la Ville a versé à l'Agence 1 080 000 \$ incluant les taxes en vertu d'une convention de contribution financière pour réaliser une étude de marché et déployer un projet pilote de vignettes de stationnement numériques pour des services d'autopartage au sein d'un arrondissement. Des revenus de 552 479 \$ ont été comptabilisés à l'état des résultats et de l'excédent accumulé et des revenus reportés de 386 857 \$ sont présentés à l'état de la situation financière. Les coûts afférents à cette convention sont présentés dans l'activité d'« Innovation et projets » à l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

(c) Au cours de l'exercice 2024, l'Agence a bénéficié du programme incitatif pour les véhicules zéro émission (iVZE) régi par le Gouvernement du Canada. Des revenus de 50 000 \$ ont été comptabilisés à l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024

9. Charges par objet

	Budget 2024	Réel 2024	Réel 2023
Salaires et charges sociales (note 15)	48 203 717 \$	47 216 595 \$	41 932 940 \$
Frais de cartes de crédit, de manipulation d'argent et de transactions	3 193 540	3 338 084	2 885 679
Location, entretien de l'équipement et entretien des terrains	5 856 938	3 634 813	2 814 782
Services opérationnels	1 128 120	1 063 415	1 224 539
Fournitures	2 871 157	2 281 333	2 074 336
Honoraires professionnels	5 572 269	3 133 844	4 316 142
Loyer des immeubles	1 460 665	1 279 283	1 005 377
Frais de gouvernance	365 111	344 927	332 765
Télécommunications	317 344	264 297	220 830
Publicité et communications	266 900	468 502	247 140
Assurances	250 000	221 513	172 271
Taxes et permis	58 505	159 859	93 120
Autres frais	746 936	553 692	460 676
	70 291 202	63 960 157	57 780 597
Amortissement des immobilisations corporelles	4 142 694	2 554 394	1 633 891
(Gain) Perte sur radiation et cessions d'immobilisations corporelles	-	(195 614)	298 640
Autres intérêts et frais financiers	31 000	52 477	19 745
	74 464 896 \$	66 371 414 \$	59 732 873 \$

10. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie

	2024	2023
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement		
Contribution à recevoir	(15 922) \$	(275 499) \$
Débiteurs	(309 694)	80 378
Intérêts à recevoir	39 390	(11 538)
Créditeurs et charges à payer ^(a)	(515 944)	2 084 199
Revenus reportés	(78 958)	(188 096)
Montant dû à la Ville de Montréal	9 260 788	(28 681)
Stocks	(207 550)	(115 689)
Charges payées d'avance	(178 475)	(111 860)
	7 993 635 \$	1 433 214 \$

(a) Le coût des immobilisations corporelles impayées au 31 décembre 2024 est établi à 142 833 \$ (469 270 \$ en 2023). La variation de ce coût entre l'année en cours et l'année précédente est retranchée des charges à payer ainsi que des acquisitions d'immobilisations puisqu'il n'a pas d'incidence sur les flux de trésorerie.

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024

11. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, l'Agence est exposée directement à différents types de risques, tels que le risque de liquidité et le risque de crédit. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Agence ne parvienne pas à honorer ses engagements financiers à terme. L'Agence établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose en temps opportun des fonds nécessaires pour respecter ses obligations. L'Agence est d'avis que les flux de trésorerie générés par l'exploitation des activités poursuivies sont suffisants pour qu'elle puisse respecter ses obligations à mesure qu'elles se présenteront.

Les besoins financiers de l'Agence sont assurés par les revenus de stationnement tarifé appartenant à la Ville et les contributions financières selon un budget établi annuellement, permettant d'assurer des entrées de fonds suffisantes pour faire face aux engagements financiers lorsque requis.

Tous les passifs financiers de l'Agence ont une échéance inférieure à un an.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que l'Agence subisse une perte financière à la suite du non-respect d'un engagement financier par la contrepartie à un instrument financier. La valeur comptable des actifs financiers représente adéquatement l'exposition maximale au risque de crédit des instruments financiers.

Le risque de crédit associé à la trésorerie est essentiellement réduit au minimum puisque ces sommes sont déposées auprès d'institutions financières réputées ayant une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation reconnues.

Le risque de crédit associé au solde de contribution à recevoir de la Ville n'est pas significatif, puisque que celle-ci est composée de sommes à recevoir d'une entité gouvernementale.

Le risque de crédit associé aux soldes des débiteurs à l'exception des taxes de vente à recevoir, n'est pas significatif, puisque l'Agence évalue régulièrement la probabilité de recouvrement. En raison de la diversité de ses débiteurs et de leurs secteurs d'activité, l'Agence croit que la concentration du risque de crédit à l'égard de ceux-ci est minime. L'Agence établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des clients. Elle enregistre une dépréciation seulement pour les débiteurs dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain.

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024

11. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de crédit (suite)

La balance chronologique des débiteurs, déduction faite de la provision pour mauvaises créances au 31 décembre se détaille comme suit :

	2024	2023
Non en souffrance	255 646	14 447
En souffrance		
De 60 à 90 jours	65 829	-
Plus de 90 jours	2 345	-
	323 820	14 447
Moins provision pour mauvaises créances	(611)	(932)
Total des débiteurs	323 209	13 515
Conciliation de la provision pour mauvaises créances		
Solde au début	932	500
Provision et radiation comptabilisées aux résultats de l'exercice	(321)	432
Solde à la fin	611	932

L'Agence doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour dépréciation des débiteurs. Le type de clients, l'historique de paiements, les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance et le secteur d'activité qui a donné lieu à la créance sont tous des éléments considérés dans la détermination du moment auquel les comptes en souffrance doivent faire l'objet d'une provision; les mêmes facteurs sont pris en considération lorsqu'il s'agit de déterminer s'il y a lieu de radier les montants portés au compte de provision en diminution des créances.

Les montants recouverts ultérieurement sur des créances qui avaient été radiées sont comptabilisés dans les autres revenus à l'état des résultats dans la période d'encaissement.

L'Agence est d'avis que la provision est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

Valeur comptable des actifs et des passifs financiers par catégorie

Les actifs et passifs financiers de l'Agence, totalisant respectivement 30 271 422 \$ et 36 138 197 \$ (28 447 187 \$ et 28 276 680 \$ au 31 décembre 2023), ont tous été classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût après amortissement.

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024

12. Droits contractuels

Les activités de l'Agence peuvent donner lieu à des contrats et des droits contractuels en vertu desquels l'Agence recevra des paiements échelonnés sur plusieurs années.

Autres revenus en vertu d'ententes de service

En vertu d'une entente de service renouvelable d'année en année, l'Agence s'est engagée à gérer des terrains dans l'arrondissement de Verdun et à percevoir les revenus de stationnement pour cet arrondissement. En contrepartie, l'Agence recevra des revenus de gestion annuels de 84 000 \$.

En vertu d'une entente de service renouvelable d'année en année, l'Agence s'est engagée à émettre des permis de stationnement journaliers pour l'occupation de places de stationnement dans des zones désignées et d'en percevoir les revenus pour l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal. En contrepartie, l'Agence recevra des revenus de gestion établis en fonction du volume de transactions et minimalement de 60 000 \$.

En vertu d'une entente de service entre l'Agence et une entreprise privée se terminant en août 2026 et renouvelable automatiquement pour des périodes successives d'un an, l'Agence s'est engagée à mener l'élaboration d'une stratégie d'accessibilité lors de l'événement du Grand Prix du Canada en plus de coordonner la mise en œuvre du plan d'actions élaboré. En contrepartie, l'Agence recevra des frais de service annuel de 250 000 \$ en 2025 ainsi que 250 000 \$ en 2026.

Contributions financières

Au cours de l'exercice 2022, la Ville via son service du développement économique (« SDÉ ») a accordé une contribution financière de 1 850 000 \$ à l'Agence en vertu d'une convention de contribution financière se terminant au plus tard le 1^{er} mai 2024 visant à soutenir l'innovation et faire avancer la mobilité durable. Cette entente a été amendée au cours de l'exercice 2024 afin que la durée de celle-ci soit prolongée au plus tard le 1^{er} mai 2025. La convention amendée prévoit que l'Agence recevra 50 000 \$ en 2025.

Au cours de l'exercice 2023, la Ville a accordé à l'Agence une contribution financière de 2 400 000 \$ incluant les taxes en vertu d'une convention de contribution financière se terminant le 31 décembre 2024 visant à mettre en place des outils de collecte, de traitement et de valorisation de données qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada. Cette entente a été amendée au cours de l'exercice 2024 afin que la durée de celle-ci soit prolongée au plus tard le 30 juin 2025. L'Agence a comptabilisé une contribution à recevoir de 291 421 \$ à l'état de la situation financière. La convention prévoit que l'Agence recevra 126 061 \$ en 2025.

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024

12. Droits contractuels (suite)

Contributions financières (suite)

Au cours de l'exercice 2024, la Ville a accordé à l'Agence une contribution financière de 1 800 000 \$ incluant les taxes en vertu d'une convention de contribution financière se terminant le 31 décembre 2025 pour réaliser une étude de marché et déployer un projet pilote de vignettes de stationnement numériques pour des services d'autopartage au sein d'un arrondissement. La convention prévoit que l'Agence recevra 720 000 \$ en 2025.

13. Obligations contractuelles

- a) L'Agence s'est engagée à verser une somme de 22 872 084 \$, en vertu d'ententes de location d'espaces à bureaux et industriels se terminant au plus tard en 2039. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices se détaillent comme suit :

2025	1 767 705 \$
2026	1 723 691 \$
2027	1 750 575 \$
2028	1 801 472 \$
2029	1 859 941 \$
2030 et suivants	13 968 700 \$

- b) L'Agence s'est engagée à déboursier des travaux d'améliorations locatives jusqu'à concurrence de 907 566 \$ en vertu d'une convention d'occupation d'espaces de bureaux de la Ville situés dans l'arrondissement de LaSalle.

- c) L'Agence s'est engagée en vertu de contrats d'entretien pour un montant total de 985 452 \$. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices se détaillent comme suit :

2025	602 318 \$
2026	383 134 \$

- d) L'Agence s'est engagée à verser une somme de 1 421 497 \$ en vertu de contrats se terminant en mai 2027 pour l'utilisation d'un logiciel, des frais de licence, de télécommunication, d'hébergement, de support technique et d'amélioration de la solution logiciel en lien avec ses bornes informatisées. Les paiements minimaux exigibles pour les prochains exercices se détaillent comme suit :

2025	598 525 \$
2026	598 525 \$
2027	224 447 \$

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024

13. Obligations contractuelles (suite)

- e) L'Agence s'est engagée à verser une somme approximative de 603 556 \$ en vertu d'un contrat se terminant en 2025 pour l'utilisation de la plateforme d'une application mobile.
- f) L'Agence s'est engagée à verser une somme approximative de 3 950 00 \$ en vertu d'un contrat se terminant en 2026 pour le traitement des paiements par cartes bancaires. Les paiements minimaux exigibles pour les prochains exercices se détaillent comme suit :

2025	2 901 770 \$
2026	1 048 230 \$

- g) L'Agence s'est engagée à verser une somme de 5 141 825 \$ en vertu de divers contrats se terminant au plus tard en 2029 en lien avec le développement, l'acquisition ainsi que la fourniture de services pour des solutions technologiques. Les paiements minimaux exigibles pour les prochains exercices se détaillent comme suit :

2025	2 682 886 \$
2026	1 141 882 \$
2027	693 057 \$
2028	312 000 \$
2029	312 000 \$

- h) L'Agence s'est engagée en vertu d'un contrat à déboursier un montant pour des coûts en lien avec des travaux majeurs sur les terrains de stationnement de la Ville. Les paiements minimaux exigibles au cours du prochain exercice, en vertu de cette proposition, totalisent 2 521 244 \$.

14. Transactions avec des apparentés

Les apparentés comprennent les entités comprises dans le périmètre de consolidation de la Ville ainsi que les principaux dirigeants de ces entités et ceux de l'Agence, leur conjoint et les personnes à leur charge. Ils comprennent également les entités dans lesquelles les principaux dirigeants, leur conjoint et les personnes à leur charge ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration, la direction générale ainsi que leurs équivalents dans les autres entités comprises dans le périmètre de consolidation de la Ville.

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024

14. Transactions avec des apparentés (suite)

En vertu de l'entente-cadre, la Ville accorde à l'Agence les droits suivants, et ce, conformément à la réglementation municipale :

- Le droit d'installer et de maintenir des panneaux d'affichage électronique sur les terrains de stationnement et dont elle a la gestion;
- Le droit d'installer et maintenir les bornes de paiements et toute la signalisation et l'affichage sur le domaine public en rapport avec les terrains de stationnement et le stationnement sur rue (espaces de stationnement sur rue appartenant à la Ville, dont l'utilisation est tarifée).

En vertu de l'entente-cadre, la Ville fournit à titre gratuit à l'Agence les systèmes et services administratifs et opérationnels de soutien nécessaires à l'atteinte de sa mission notamment en matière d'application de la réglementation, de la gestion du stationnement et de la mobilité.

L'Agence a généré les revenus et engagé les charges suivantes auprès de la Ville comptabilisés à la valeur d'échange :

	2024	2023
Revenus de gestion de la Ville ^(a)	61 729 504 \$	56 804 725 \$
Revenus de gestion de l'agglomération de Montréal ^(b)	130 339	-
Revenus de gestion	61 859 843	56 804 725
Contributions financières (note 8)	2 622 544	1 420 194
Autres revenus - Ententes de service (note 12)	187 952	100 800
Salaires et avantages sociaux - Prêts d'employés	35 006 652	31 266 794
Autres charges opérationnelles ^(c)	594 538	563 924
Loyer des immeubles	225 535	250 096
Revenus du Stationnement tarifé perçus pour la Ville ^(d)	84 456 076	73 600 416
Coûts des travaux majeurs sur les terrains de stationnement de la Ville ^(e)	2 181 918	2 256 240
Effet net de l'opération de restructuration ^(f)	200 779	-

(a) En vertu de l'entente-cadre, les revenus de gestion sont constitués du montant total des charges d'exploitation de l'Agence réduit des coûts engagés pour les contributions financières et des revenus autonomes générés par celle-ci.

(b) En vertu de l'entente-cadre, les revenus de gestion de l'agglomération de Montréal sont constitués du montant des charges d'opération et de fonctionnement de l'Agence relatives au transport rémunéré de personnes par automobile.

(c) Les autres charges opérationnelles comprennent le carburant. Les véhicules de l'Agence sont autorisés à utiliser les postes de carburant de la Ville et d'autres services facturés par la Ville.

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024

14. Transactions avec des apparentés (suite)

- (d) En vertu de l'entente-cadre, pour chaque exercice financier de la Ville, l'Agence doit verser directement dans le compte bancaire de la Ville, le ou avant le 1^{er} juillet de l'année suivante, le montant total de l'année précédente des revenus du Stationnement tarifé perçus pour la Ville desquels sont déduits les revenus de gestion facturés à la Ville ainsi que des sommes qui ont été payées à la Ville en regard des différentes factures émises par la Ville.
- (e) En vertu de l'entente-cadre, l'Agence est responsable de gérer et de réaliser pour le compte de la Ville, des projets de travaux majeurs sur les terrains de stationnement appartenant à celle-ci. La Ville assume tous les coûts engagés à ces projets.
- (f) En vertu d'une convention de cession d'actifs, la Ville a cédé à l'Agence le registre du Taxi de Montréal en date du 1^{er} septembre 2024 à la valeur nette comptable sans contrepartie monétaire. La Ville a d'autant plus cédé à la même date les logos, la signature et autres marques et images du bureau de Taxi de Montréal à la valeur nette comptable nulle sans contrepartie monétaire.

15. Régime enregistré d'épargne-retraite collectif

Au cours de l'exercice, l'Agence a contribué à un régime enregistré d'épargne-retraite collectif pour ses employés. Cette contribution est basée sur un pourcentage de la rémunération de base et aucune autre obligation n'est assumée par l'employeur au moment de la retraite. La contribution de l'exercice terminé le 31 décembre 2024 à ce régime s'est élevée à 773 224 \$ (612 355 \$ en 2023) et a été comptabilisée en charge à l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

16. Dépendance économique

L'existence économique de l'Agence est tributaire des revenus provenant de la Ville.

17. Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassifiés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

Agence de mobilité durable de Montréal
2100, rue Drummond, bureau 500
Montréal (Québec) H3G 1X1
agencemobilitedurable.ca

ISBN 978-2-922594-51-5

Dépôt légal, Bibliothèque et
Archives nationales du Québec

3^e trimestre 2025